

PLAN DIRECTEUR DES RIVES DU LAC DE NEUCHÂTEL

CAHIER 2 GUIDE DE MISE EN ŒUVRE



**CAHIER 1 : PLAN DIRECTEUR CANTONAL
DES RIVES DU LAC DE NEUCHÂTEL**

RAPPORT EXPLICATIF

- > Introduction
- > Synthèse de l'étude de base et constats
- > Processus participatif

CONTENU LIANT

- > Objectifs, principes et mesures

PLAN DE SYNTHÈSE (Document hors format plié)

CONTENU NON LIANT

CAHIER 2 : GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

- > Fiches de mesures sectorielles
- > Fiches thématiques

urbaplan
lausanne
av. de montchoisi 21
1006 lausanne
t 021 619 90 90 f 021 619 90 99
lausanne@urbaplan.ch

fribourg
rue pierre-aeby 17
cp 87 - 1702 fribourg
t 026 322 26 01 f 026 323 11 88
fribourg@urbaplan.ch

genève
rue abraham-gevray 6
cp 1722 - 1211 genève 1
t 022 716 33 66 f 022 716 33 60
geneve@urbaplan.ch

neuchâtel
rue du seyon 10
cp 3211 - 2001 neuchâtel
t 032 729 89 89 f 032729 89 80
neuchatel@urbaplan.ch



urbaplan



L'étude de base et le processus participatif ont permis de mettre en évidence de nombreuses attentes ou idées **qui ancrent profondément et concrètement** le plan directeur au-delà des objectifs de portée cantonale. Celles-ci sont recensées dans ce **guide sectoriel de mise en œuvre**.

Certaines des mesures **concrétisent directement les objectifs du plan directeur sectoriel** et ont un **caractère liant** les autorités cantonales et sont mentionnées **en gras (et sont surlignées quand il s'agit de mesures phares)**.

D'autres plus locales ou thématiques ne présentent pas de caractère liant et sont mentionnées **à titre indicatif ou incitatif** pour les acteurs locaux.

De plus, ce guide présente un découpage sur l'ensemble du linéaire des rives (sud-ouest / nord-est) qui permet aux communes ou autres acteurs concernés de visionner rapidement l'ensemble des thématiques qui la concerne.

Ainsi, **17 secteurs** sont déclinés en fiches de mesures sectorielles.

Les mesures sont classées selon les trois objectifs du plan directeur. Elles mentionnent les entités concernées en termes d'acteurs ou d'institutions et les outils de mises en œuvre.

Les **cartographies thématiques** en page de gauche rappellent les contraintes ou autres éléments importants ayant un impact dans la planification ou les projets d'aménagement. Ces données sont présentées à titre informatif, dans l'état 2015 et peuvent subir des modifications dans l'avenir.

Pour mémoire, le **tableau de synthèse du cahier 1** représentant l'**ensemble des éléments liants** est rappelé ci-après.

Objectifs

Principes et lignes d'action

NATURE PAYSAGE ET PATRIMOINE

Garantir la qualité paysagère des rives

Préserver et améliorer les milieux naturels et la biodiversité des rives et des embouchures

Concilier les besoins et les usages en matière de détente et de loisirs, la préservation des milieux naturels et le patrimoine

NAT_A	Valorisation de la diversité des paysages des rives et préservation des sites de haute qualité paysagère
NAT_B	Protection et revitalisation des milieux naturels caractéristiques des rives et amélioration de leur biodiversité
NAT_C	Valorisation des secteurs à vocation de détente et de loisirs à l'échelle régionale
NAT_D	Préservation du patrimoine archéologique lacustre

URBANISATION ET TOURISME

Concentrer et hiérarchiser le développement touristique et économique dans les lieux déjà investis et accessibles

URB_A	Concentration du développement dans les secteurs prioritaires autour des ports principaux
URB_B	Exploitation et valorisation, à l'échelle locale, du potentiel lacustre des secteurs secondaires identifiés
URB_C	Mise en place des conditions-cadres pour l'accueil de projets d'intérêt public d'envergure sur les sites identifiés

MOBILITÉS DOUCES ET NAVIGATION

Assurer la continuité et la qualité des réseaux de mobilités douces

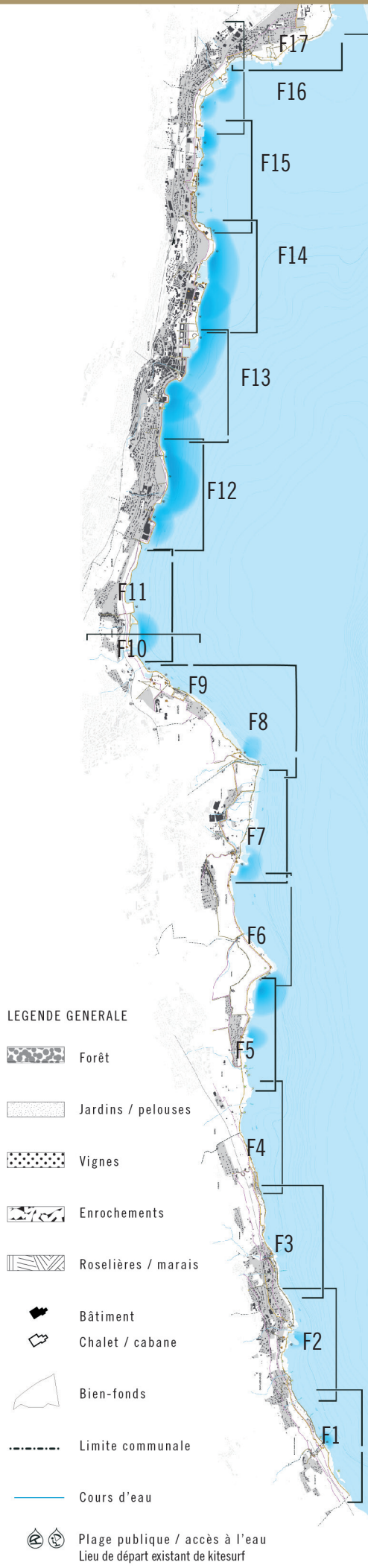
Répondre aux besoins de la population en lien avec la navigation de plaisance

Améliorer la gestion des places d'amarrage au plan local et cantonal

MOB_A	Optimisation du tracé et de la qualité du sentier du Lac
MOB_B	Garantie de la perméabilité transversale et de la qualité des parcours piétons reliant le sentier du Lac depuis/vers les secteurs habités et les interfaces de transports publics
MOB_C	Amélioration et mise en valeur du réseau cyclable longeant le bord du lac
MOB_D	Augmentation de la capacité en places d'amarrage permanentes et visiteurs des ports en eau et à sec

	Mesures phares et autres mesures de mise en œuvre	Outil(s) de mise en œuvre	Entité(s)
NAT_A1	Consolider les règles applicables aux chalets sur les rives et aux constructions au bénéfice de concessions	Concessions entre canton / commune et les tiers concernés / Directive cantonale / PAL	SFFN / SAT Communes
NAT_A2	Garantir la lisibilité et la qualité des unités paysagères identifiées dans l'étude de base Paysage dans l'aménagement des rives	PDR / PAL / Projets d'aménagement	Communes
NAT_A3	Mettre en valeur les objets paysagers typiques et les vues sur le lac	Projets d'aménagement	Communes
NAT_B1	Etablir et mettre en œuvre la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau et étendues d'eau	ERE / Projet de revitalisation / Stratégie de revitalisation	SAT / SFFN / SPCH Communes
NAT_B2	Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger	Cahier des charges / Directive SFFN pour la révision des PAL / Réserves forestières	Communes SFFN
NAT_B3	Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations	PAL / PS ou PAC	SAT SPCH / SFFN
NAT_B4	Réaliser des aménagements en faveur de la nature dans les parcs urbains (réseaux biologiques, relais pour la faune)	Projet d'aménagement / SPB	Communes SFFN
NAT_C1	Créer un parc urbain régional Milvignes-Neuchâtel-Hauterive-St-Blaise	PDR / PAL / Projets d'aménagement PA RUN	Communes SFFN / OFROU
NAT_D1	Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement	PDC / PAL	Communes OPAN / SAT
URB_A1	Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement prioritaires	PDR / PAL / Planification de détail / Image directrice	Communes SAT / NECO
URB_A2	Préciser les objectifs de développement et de gestion pour les secteurs touristiques prioritaires (DAS)	Stratégie touristique cantonale (cf. Ltour) / Convention	NECO SAT / J3L
URB_A3	Développer l'offre d'hébergement dans les secteurs qui s'y prêtent (diversité de l'offre)	Crédit hôtelier / Projets locaux	Communes TN / NECO
URB_B1	Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement secondaires	PAL	Communes / SAT
URB_B2	Permettre le développement des activités économiques d'importance locale	PAL	Communes / SAT
URB_B3	Garantir l'accès de la population locale aux activités économiques en lien avec le lac et les loisirs	PAL / Politique sportive et culturelle locale et régionale	Communes
URB_C1	Planifier et mettre en œuvre les sites potentiels pour des projets publics d'envergure	PDR/PAL	Com. de Neuchâtel SAT / NECO
URB_C2	Assurer et garantir la maîtrise foncière publique de ces sites et mettre en place une gouvernance appropriée	Politique foncière communale et cantonale / PAL	Com. de Neuchâtel SAT / NECO
URB_C3	Garantir la qualité des projets et le maintien d'un large accès public à ces secteurs	Concours d'architecture / Convention / Contrat / Règlement	Com. de Neuchâtel Canton
MOB_A1	Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied	Révision ponctuelle du sentier du Lac / Application droit de marchepied / PAC ICOP PDC chemins pour piét. et de rando. pédestre	SAT SPCH SFFN
MOB_A2	Réaliser les aménagements complémentaires nécessaires pour assurer la qualité et la continuité du sentier du Lac	Projet d'aménagement	Neuchâtel Rando Communes
MOB_A3	Améliorer la signalétique et le confort du sentier du Lac (entretien)	Projet d'aménagement / Convention	Propriétaires
MOB_B1	Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives	Stratégie cantonale Mobilité 2030 PDCOM des cheminements piétons PDC Chemins pour piétons et de rando. péd.	Communes SPCH
MOB_C1	Planifier, mettre en œuvre les parcours cyclables et mettre à disposition des cycles sur les rives (concept "Neuchâtel roule")	Plan directeur cantonal mobilité douce (cycles) / PA RUN	Communes SPCH / SCTR
MOB_D1	Optimiser l'offre des places d'amarrage par une meilleure gestion des ports	Règlement communal Registre cantonal des places d'amarrage	Communes SAT / SCAN / SFFN
MOB_D2	Etudier l'opportunité d'agrandir les ports identifiés et la création de ports à sec	Planification de détail / PAL / PS / Projets Etude d'opportunité	Communes SAT
MOB_D3	Restreindre les mouillages permanents au large et les amarrages hors installations portuaires	Règlement communal / Arrêté du CE	Communes SCAN / OPAN / SFFN
MOB_D4	Développer l'offre de la LNM autour de prestations touristiques et saisonnières	Convention / Contrat de prestations	SCTR / NECO TN (J3L) / LMN / Communes

LEGENDE



NATURE PAYSAGE ET PATRIMOINE

- Inventaire fédéral des paysages et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
- Inventaire fédéral des réserves d'oiseaux d'eau migrateurs d'importance nationale et internationale (ROEM)
- Inventaire fédéral des sites de reproduction des batraciens
- Zones de vignes et grèves du décret 1966
- Zone de protection des rives
- Site emblématique Fiche du PDC S_31
- Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP) Fiche du PDC S37
- Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes- inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO - PDC R_37
- Sites associés et zones tampons
- Périmètres de protection des sites archéologiques
- Unités paysagères de l'étude de base (2015)
- Zones de protection des eaux S1 et S2

PLAN DIRECTEUR

- Milieus naturels caractéristiques des rives
- Secteurs paysagers emblématiques et sites paysagers ponctuels de haute qualité paysagère
- Secteurs à vocation de détente et de loisirs à l'échelle régionale
- Secteurs de constructions légères
- Espace réservé aux eaux (ERE)

URBANISATION ET TOURISME

- Zone d'urbanisation (état 2015)
- Zone de protection 2 (état 2015)
- Sites pollués
- Bien-fonds communaux ou cantonaux (état 2015)
- Zones de dangers liés aux crues > risque élevé
- Zones de dangers liés aux crues > risque moyen
- Camping
- Équipement de loisirs
- Point de restauration
- Logement touristique
- Pêche

PLAN DIRECTEUR

- Secteur à développer prioritairement autour des ports principaux
- Secteur secondaires à valoriser, à l'échelle locale (potentiel lacustre)
- Site potentiel pour un projet d'envergure
- Projet connus ou en cours (état 2015)
- Potential d'extension de camping

MOBILITÉS DOUCES ET NAVIGATION

- Parkings publics (état 2015)
- Débarcadère (état 2015)
- Zone d'accès aux transports publics à moins de 300m
- Réseau ferré
- Gare (état 2015) / projetée
- Arrêt de bus (état 2015)

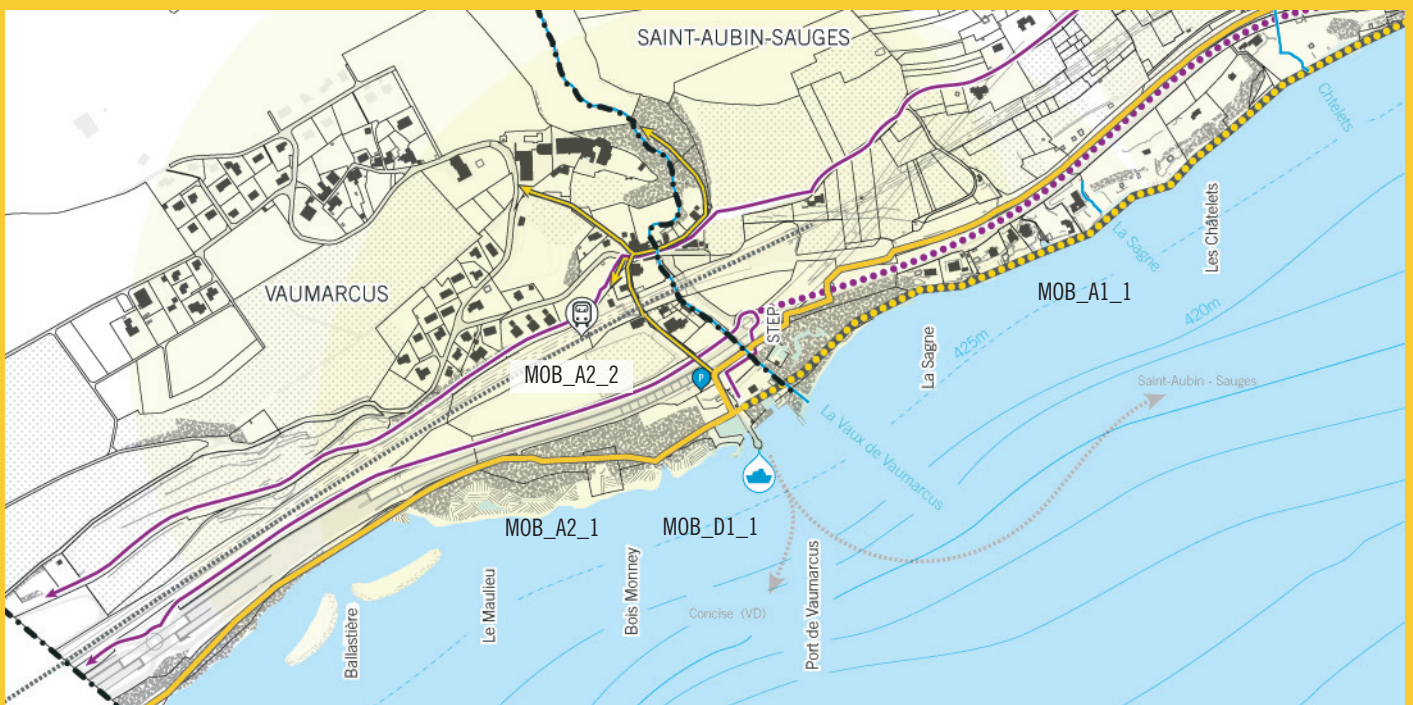
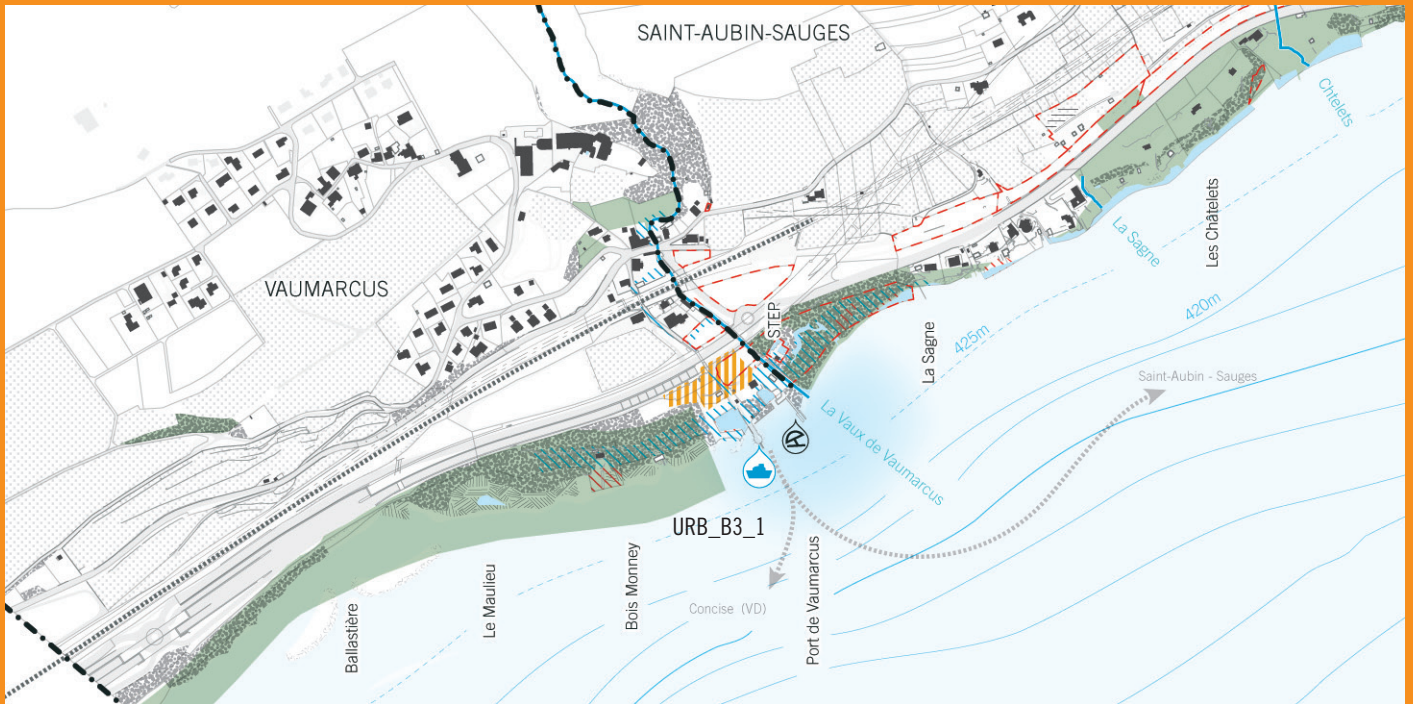
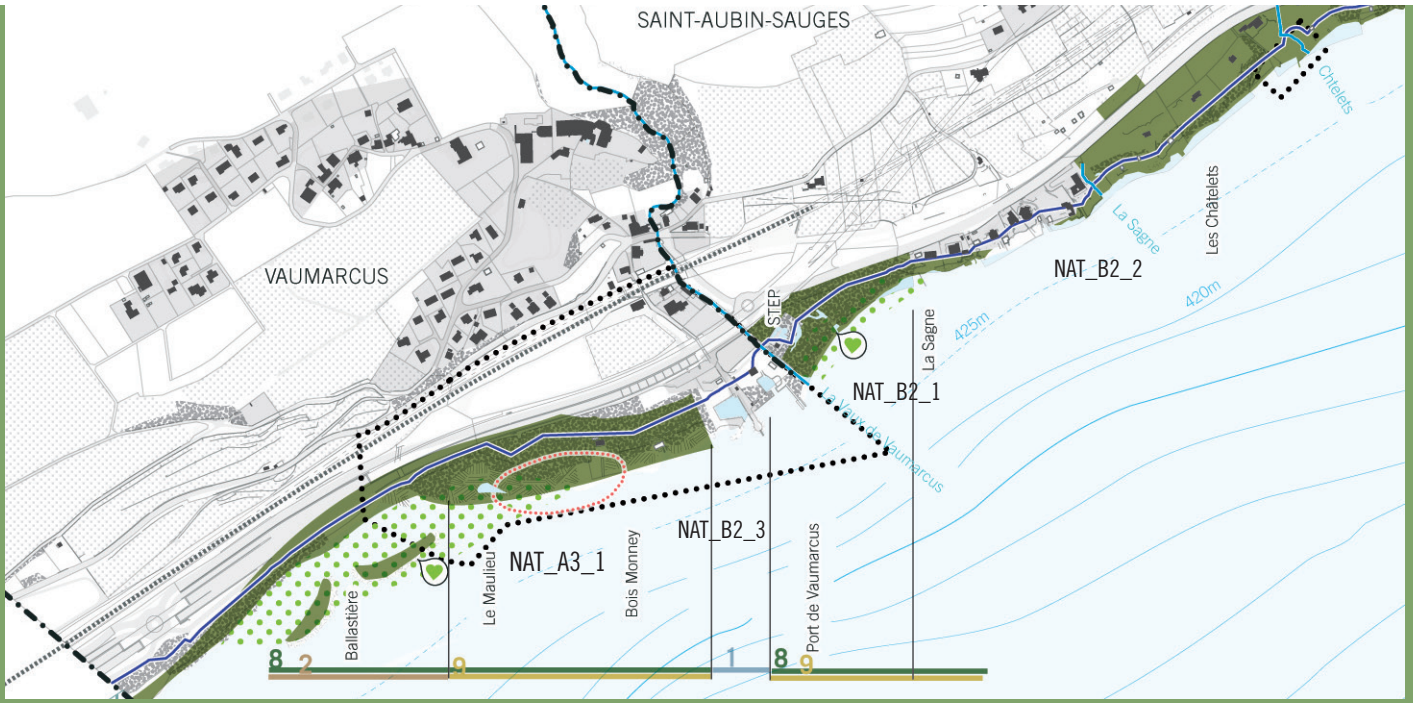
PLAN DIRECTEUR

- Sentier du lac existant / complémentaire
- Autres réseaux pédestres existants / complémentaires
- Réseau cyclable existant / complémentaire
- Potential d'extension du port
- Potential de port à sec

0 50m 100m 150m 200m
1:10'000

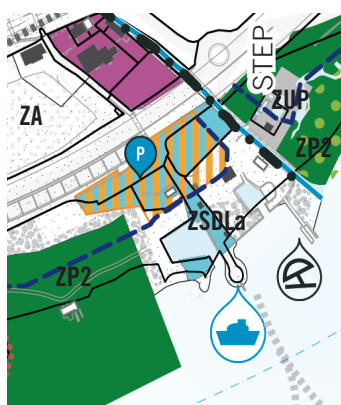






Mesures **phares** liées et mesures non liées

NAT_A1	Consolider les règles applicables aux chalets sur les rives et aux constructions au bénéfice de concessions
NAT_A3 NAT_A3_1	Mettre en valeur les objets paysagers typiques et les vues sur le lac Aménagement d'un site d'observation ornithologique
NAT_B2 NAT_B2_1	Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger Conservar la connectivité le long de la rive et vers l'arrière-pays, le long du ruisseau de La Vaux, voire la renforcer lorsque c'est possible
NAT_B2_2	Favoriser une dynamique naturelle dans les forêts riveraines et préserver les essences emblématiques
NAT_B2_3	Maintenir, voir augmenter l'offre en surfaces ouvertes graveleuses ou sableuses et éviter l'avancée de la forêt) ainsi que les zones humides temporaires sur tuf
NAT_B3	Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations
NAT_D1	Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement
URB_B3 URB_B3_1	Garantir l'accès de la population locale aux activités économiques en lien avec le lac et les loisirs Valoriser par des aménagements modestes la petite plage et le port. Implantation d'une buvette, sanitaires ou autres petites constructions à usages publics



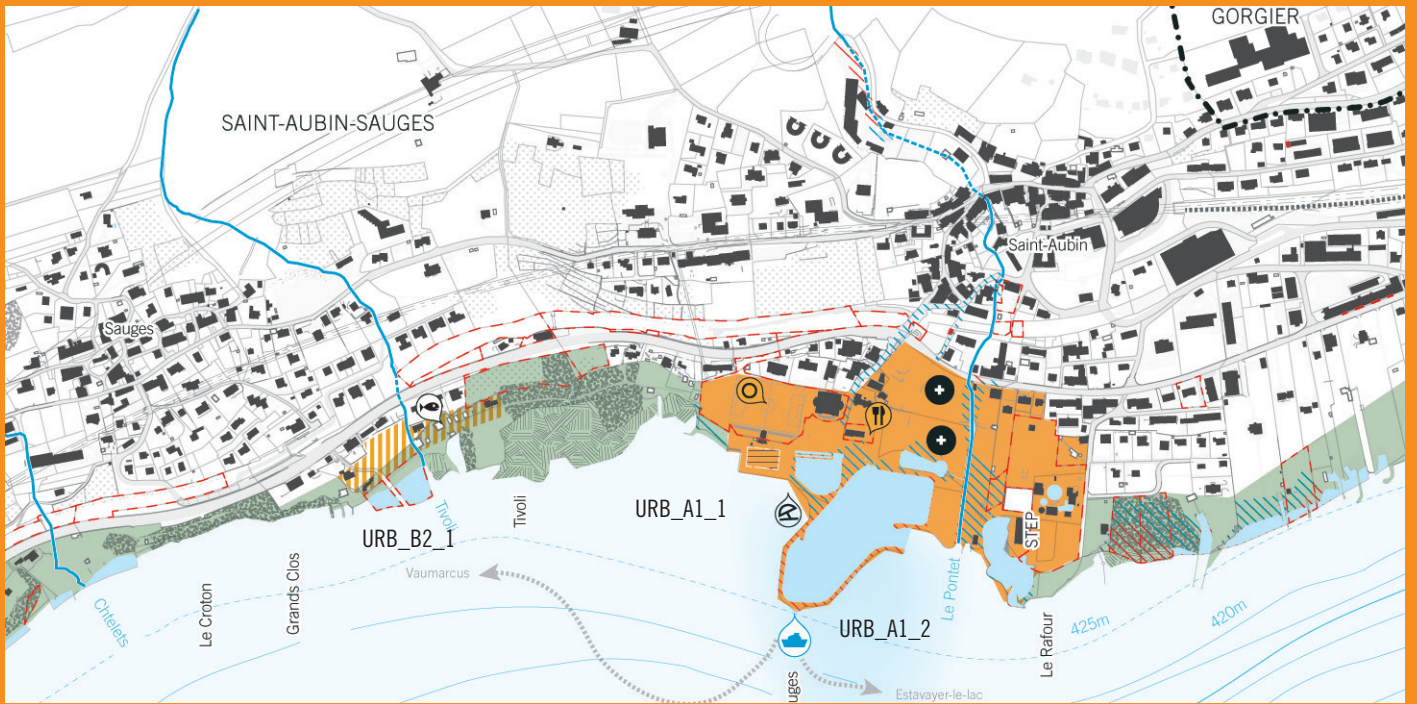
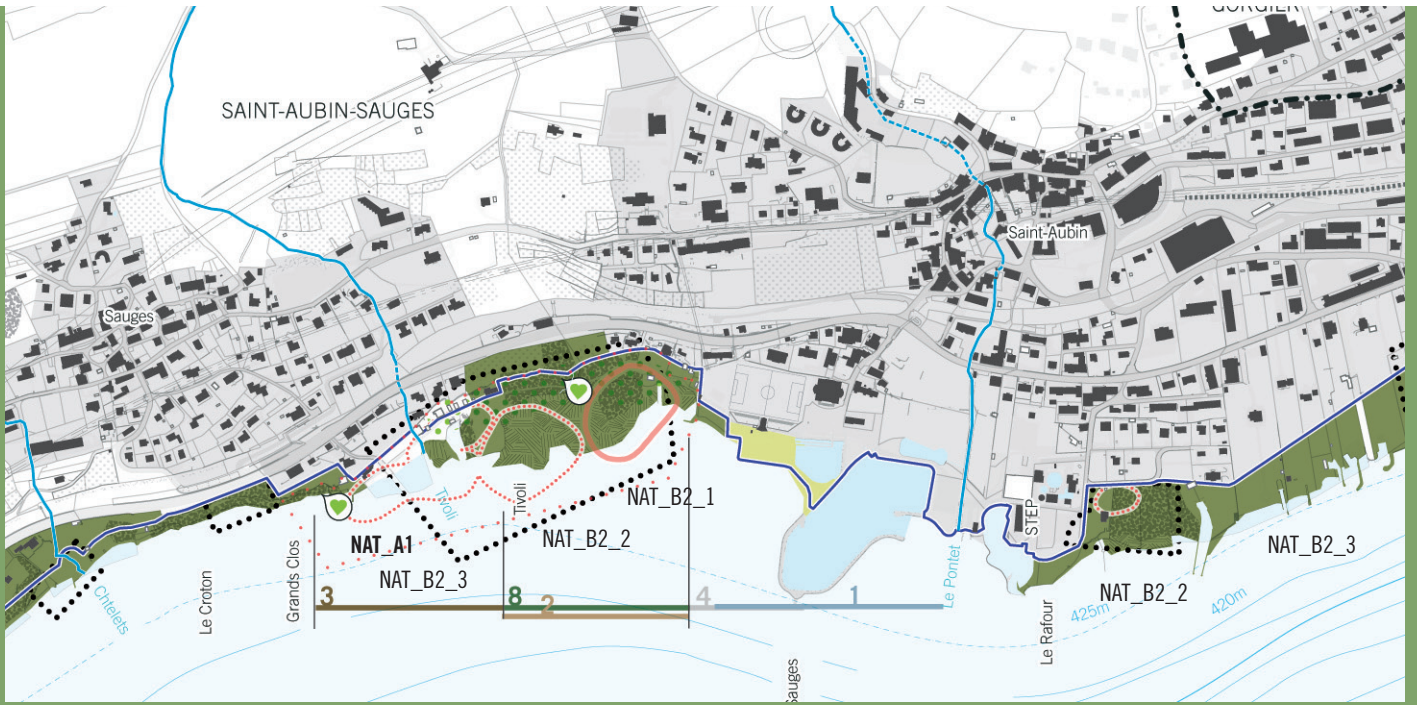
Modifications du PAL proposées :

- > Adapter les affectations dans le périmètre des hachures oranges et pour l'ensemble du secteur du port. Réexaminer la pertinence et le périmètre de la zone à développer par plan spécial.
- > Toilettage des périmètres des ZP2 aux limites parcellaires et aires forestières.

Entité(s) concernée(s)	Outils de mise en œuvre
SFFN / SAT Com. de Vaumarcus	Concessions entre canton / commune et les tiers concernés / Directive cantonale / PAL
Com. de Vaumarcus SAT / SFFN	Projets d'aménagement
Com. de Vaumarcus SFFN	Cahier des charges Directive SFFN pour la révision des PAL Réserves forestières
SAT / SPCH / SFFN	PAL / PS ou PAC
Com. de Vaumarcus OPAN / SAT	PDC / PAL
Com. de Vaumarcus	PAL Politique sportive et culturelle locale et régionale

MOB_A1	Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied
MOB_A1_1	Appliquer le droit de marchepied vers le secteur de la Sagne et faire une pesée d'intérêt pour lever l'opposition sur le bf 1949 du cadastre de Sauges
MOB_A2 MOB_A2_1 MOB_A2_2	Réaliser les aménagements complémentaires nécessaires pour assurer la qualité et la continuité du sentier du lac. Placer le sentier du lac sur le chemin forestier pour améliorer sa qualité paysagère et le confort sonore. Assurer la continuité avec le sentier hors canton et avec le village et le château de Vaumarcus (boucle de parcours)
MOB_D1 MOB_D1_1	Optimiser l'offre des places d'amarrage par une meilleure gestion des ports Créer des places visiteurs supplémentaires

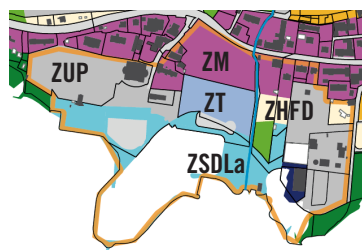
SAT / SPCH / Neuchâtel Rando / Com. de Vaumarcus Propriétaires	Révision ponctuelle du sentier du Lac Applications du droit de marchepied / PDC chemins pour piét. et de rando. pédestre
SAT / SPCH / Neuchâtel Rando / Com. de Vaumarcus Propriétaires	Projet d'aménagement
Com. de Vaumarcus SAT / SCAN / SFFN	Règlement communal



Mesures phares liantes et mesures non liantes

NAT_A1	Consolider les règles applicables aux chalets sur les rives et aux constructions au bénéfice de concessions
NAT_B2	Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger
NAT_B2_1	Rétablir la connectivité latérale entre les propriétés et éventuellement prévoir le libre passage en bordure de rive. Améliorer la connectivité vers l'arrière-pays dans la mesure du possible (fiche SFFN du secteur GE2)
NAT_B2_2	Maintenir les bandes de forêts riveraines. Ouvrir éventuellement quelques clairières. Surveiller les zones de dépérissement du frêne. Favoriser les lisières buissonnantes et le maintien de grands arbres. Protéger les arbres remarquables. Dégager les roselières.
NAT_B2_3	Proposer une gestion extensive chez les propriétaires privés, sans engrais et fauches tardives
NAT_B3	Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations
NAT_D1	Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement

URB_A1	Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement prioritaires
URB_A1_1	Envisager la relocalisation des terrains sportifs ailleurs dans la commune
URB_A1_2	Modifications du PAL proposées : établir un plan directeur sectoriel (périmètre orange) présentant une vision de développement du secteur ainsi que les modifications du PAL à envisager (planification de détails ou modifications (par exemple ZT, ZHMD, ZUP, etc).



URB_B2	Permettre le développement des activités économiques d'importance locale
URB_B2_1	Confirmer le secteur de Tivoli en lien avec l'activité de pêche en aménagement le stationnement / un point de vente / une petite restauration.

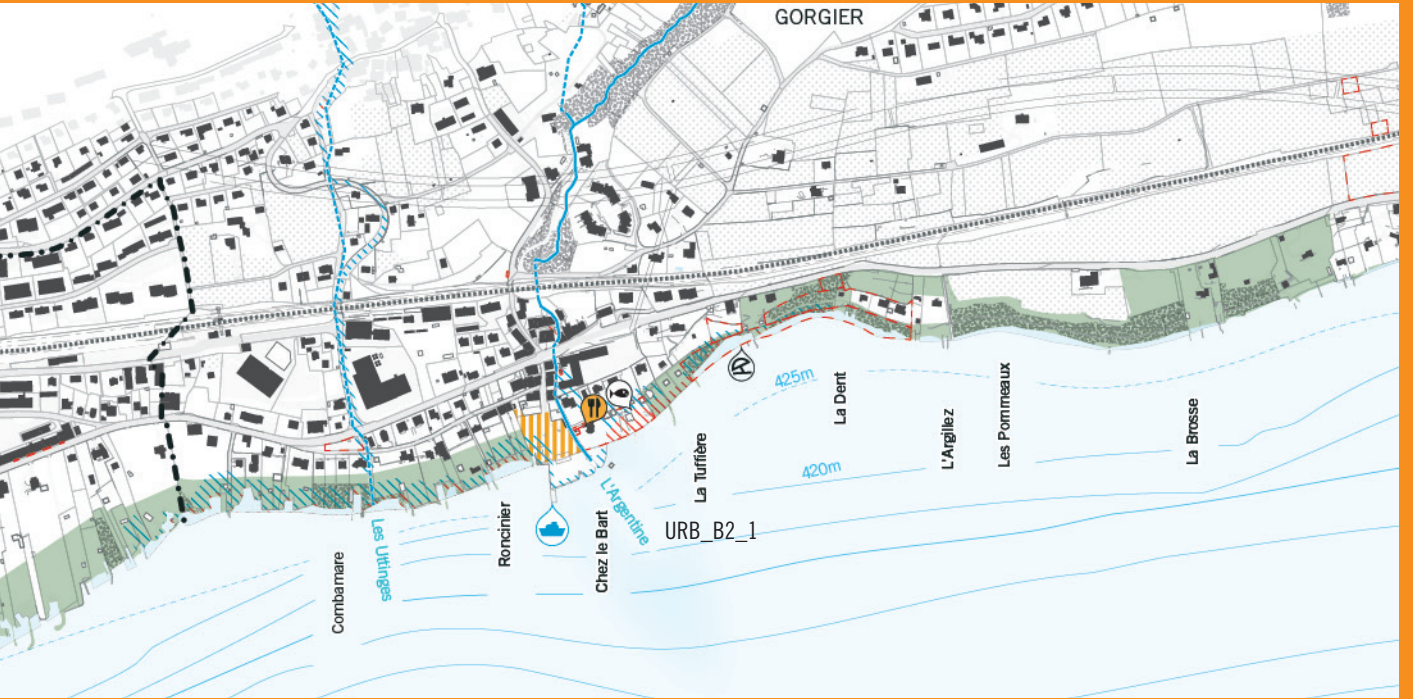
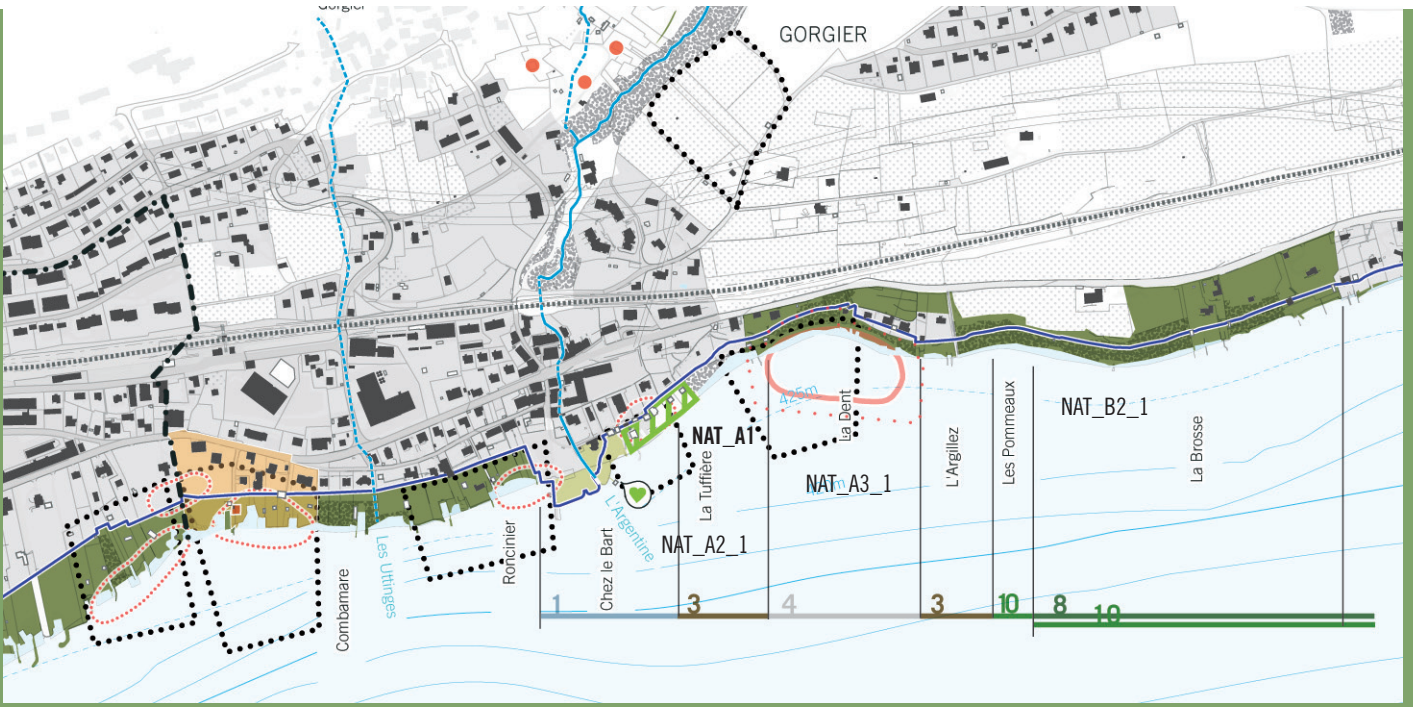


MOB_A1	Optimiser le sentier du lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied
MOB_A1_1	Faire appliquer le droit de marchepied dans le secteur de Tivoli et de la STEP
MOB_A1_2	Etudier l'opportunité d'un sentier très léger devant les falaises (Grottes aux Filles) pour limiter l'impact sur les milieux.

MOB_B1	Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives
MOB_B1_1	Aménager et signaler une boucle de parcours pédestre vers le village.

MOB_D2	Étudier l'opportunité d'agrandir les ports identifiés et la création de ports à sec
MOB_D2_1	Étudier l'opportunité d'un port à sec dans le secteur du Rafour

Entité(s) concernée(s)	Outils de mise en œuvre
SAT / SFFN Com. de St-Aubin-Sauges	Concessions entre canton / commune et les tiers concernés / Directive cantonale / PAL
Com. de St-Aubin-Sauges SFFN Propriétaires	Cahier des charges Directive SFFN pour révision des PAL Réserves forestières
SAT / SPCH / SFFN	PAL / PS ou PAC
Com. de St-Aubin-Sauges SAT / OPAN	PDC / PAL
Com. de St-Aubin-Sauges SAT / NECO	PDR / PAL Planification de détail Image directrice
Com. de St-Aubin-Sauges SAT	PAL
SAT / SPCH / Neuchâtel Rando / Com. de St-Aubin-Sauges Propriétaires	Révision ponctuelle du sentier du Lac / Applications du droit de marchepied / PDC chemins pour piét. et de rando. pédestre
Com. de St-Aubin-Sauges SPCH	Stratégie cantonale Mobilité 2030 PDC des cheminements piétons PDC Chemins pour piétons et de randonnée pédestre
Com. de St-Aubin-Sauges SAT	Planification de détail PAL / PS / Projets Etude d'opportunité



Mesures phares liantes et mesures non liantes

NAT_A1	Consolider les règles applicables aux chalets sur les rives et aux constructions au bénéfice de concessions
NAT_A2	Garantir la lisibilité et la qualité des unités paysagères identifiées dans l'étude de base Paysage dans l'aménagement des rives
NAT_A2_1	Garantir la lisibilité et la qualité paysagère du secteur Chez-le-Bart
NAT_A3	Mettre en valeur les objets paysagers typiques et les vues sur le lac
NAT_A3_1	Permettre de modestes aménagements de confort des accès au lac dans le secteur des Falaises pour mettre en valeur ces paysages typiques
NAT_B2	Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger
NAT_B2_1	Laisser du bois mort en forêt et favoriser les espèces indigènes
NAT_B3	Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations
NAT_D1	Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement

Entité(s) concernée(s)	Outils de mise en œuvre
SFFN / SAT Com. de Gorgier	Concessions entre canton / commune et les tiers concernés Directive cantonale / PAL
Com. de Gorgier	PDR / PAL / projets d'aménagement
Com. de Gorgier propriétaires SAT	Projets d'aménagement
Com. de Gorgier/ SFFN	Cahier des charges Directive SFFN pour révision des PAL Réserves forestières
SAT / SPCH / SFFN	PAL / PS ou PAC
Com. de St-Aubin-Sauges SAT / OPAN	PDC / PAL
Com. de Gorgier / SAT	PAL

URB_B2	Permettre le développement des activités économiques d'importance locale
URB_B2_1	Aménager modestement le secteur de Chez-le-Bart dans le secteur en hachures oranges en synergie avec le lac et en confirmant la pêche et la petite restauration (buvette)

Modifications du PAL proposées:

- > Toilettage des périmètres des ZP2 aux limites parcellaires et aires forestières

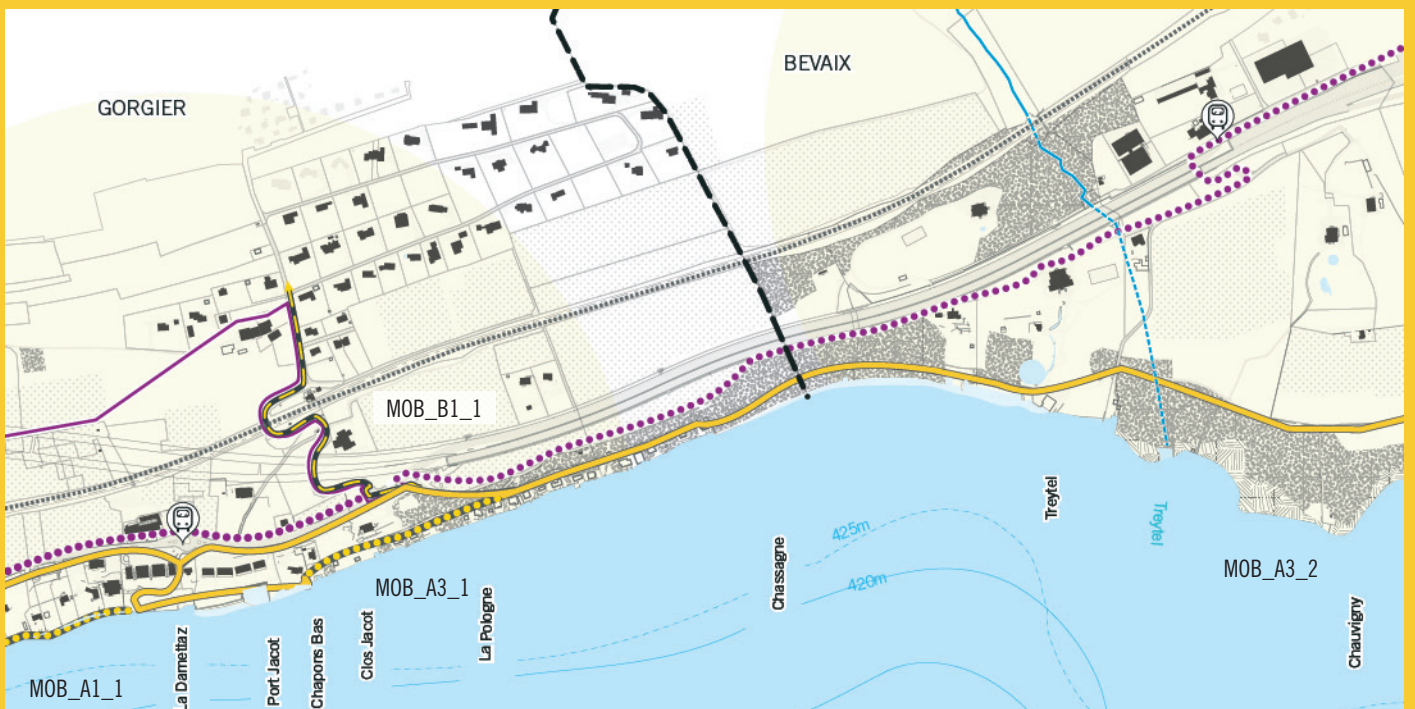
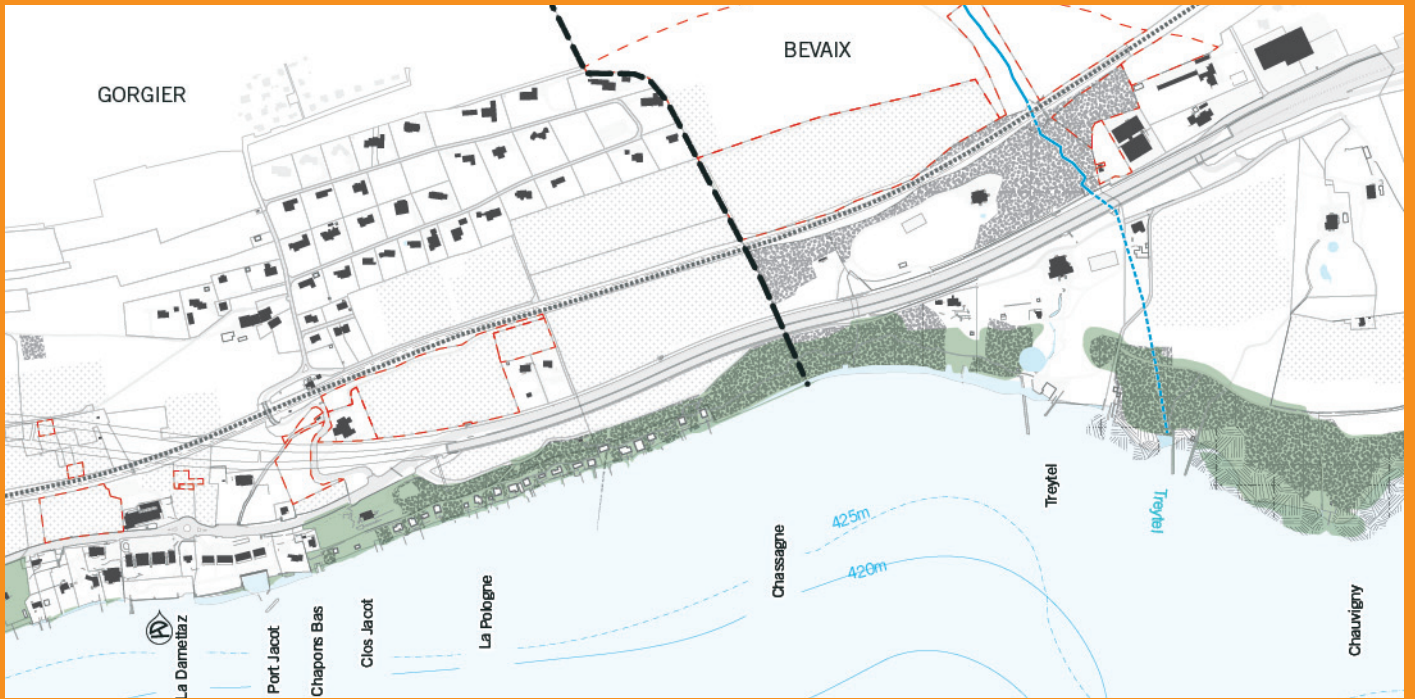
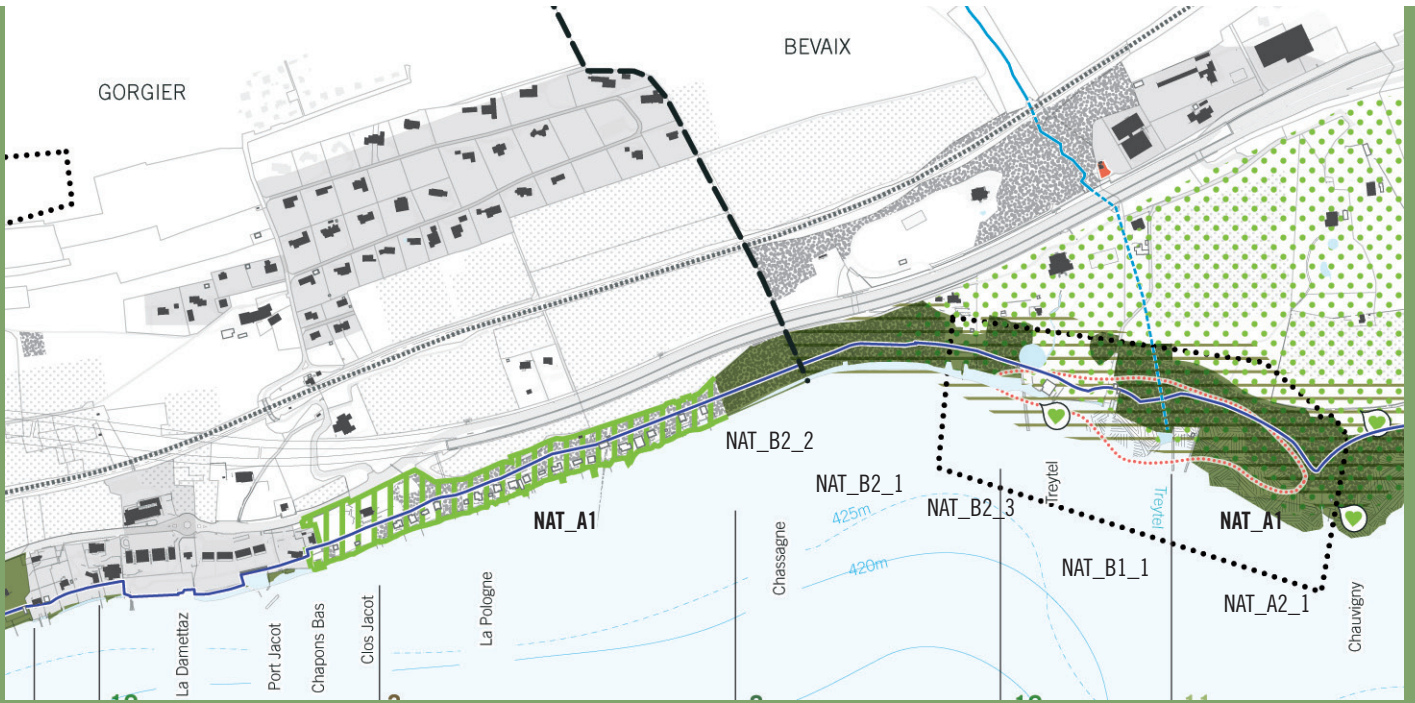


MOB_A1	Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied
MOB_A1_1	Rapprocher le sentier du lac de la rive dans les secteurs de La Brosse et de Combamare, en s'appuyant sur le droit de marchepied

SAT / SPCH / Neuchâtel Rando / Com. de Gorgier / Propriétaires	Révision ponctuelle du sentier du Lac Applications du droit de marchepied PDC chemins pour piét. et de rando. pédestre
--	---

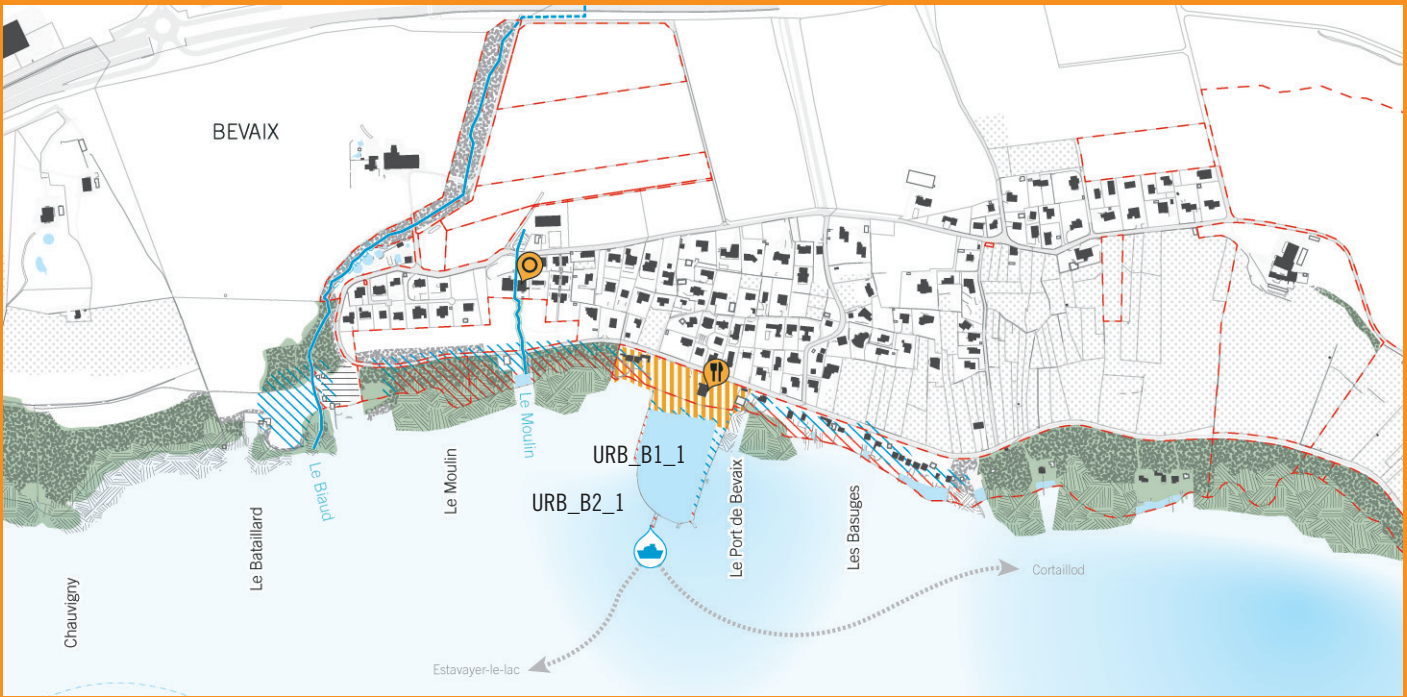
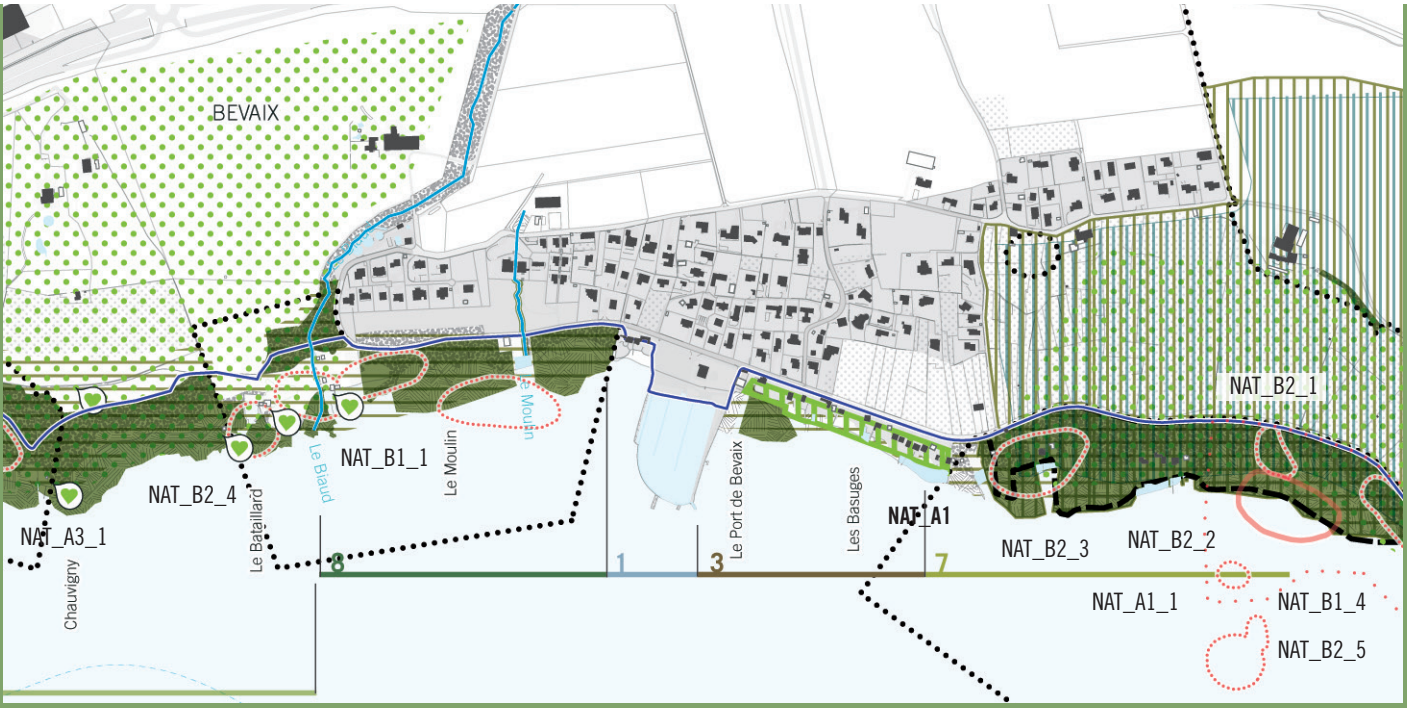
MOB_B1	Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives
MOB_B1_1	Aménager et signaler une boucle de parcours pédestre vers le village


Com. de Gorgier/ SPCH	Stratégie cantonale Mobilité 2030 PDCom des cheminements piétons PDC Chemins pour piétons et de randonnées pédestres
-----------------------	--

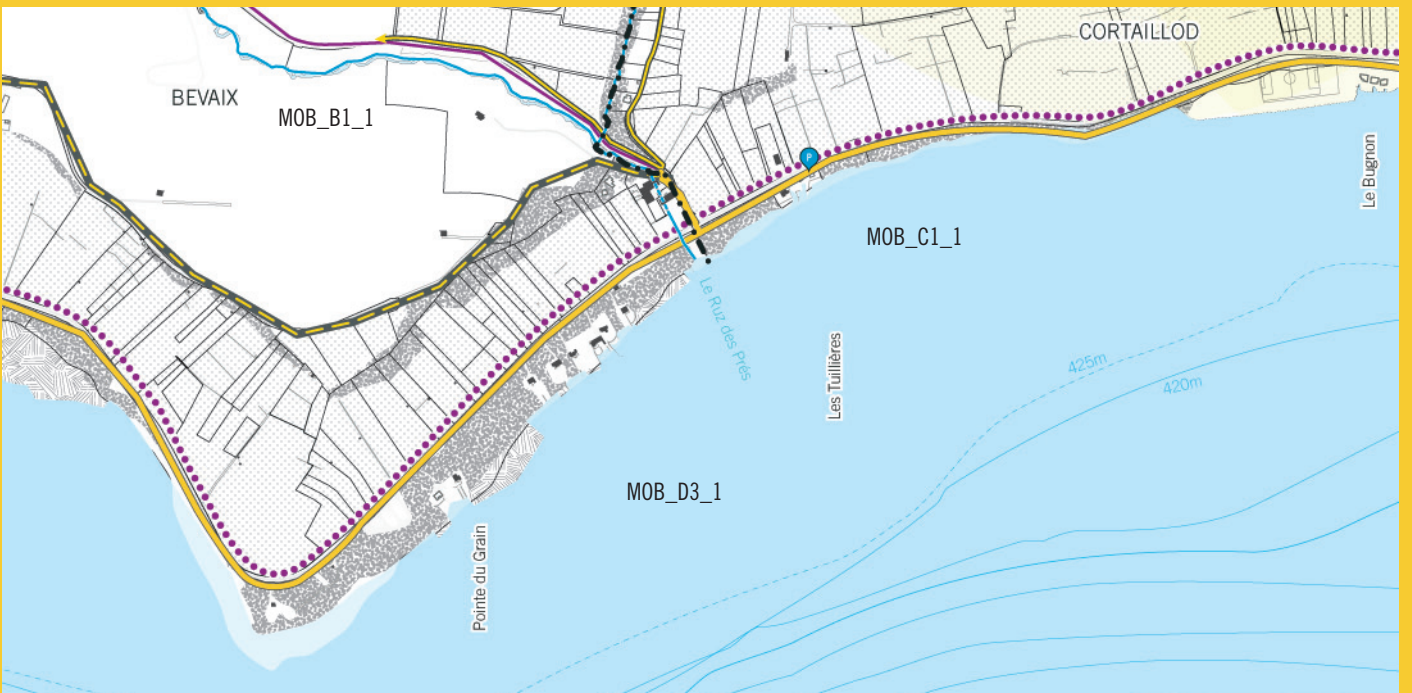
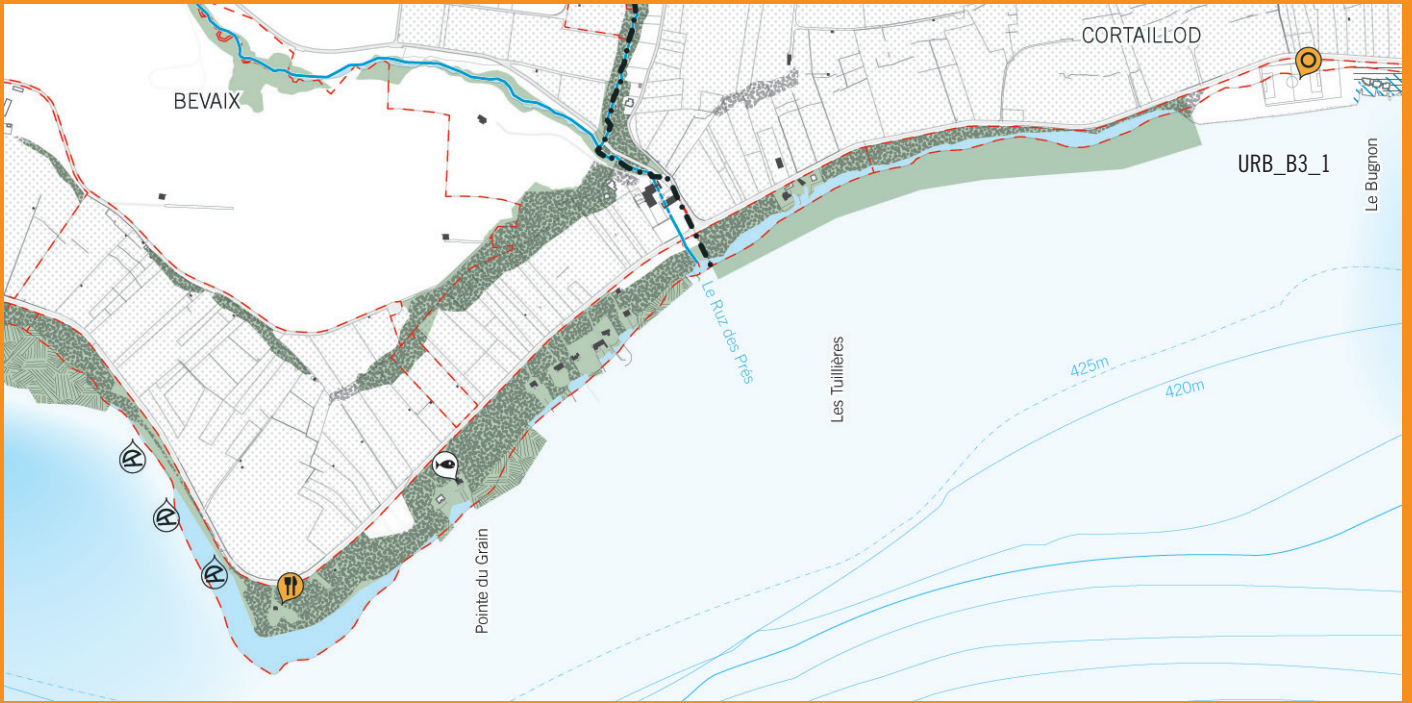
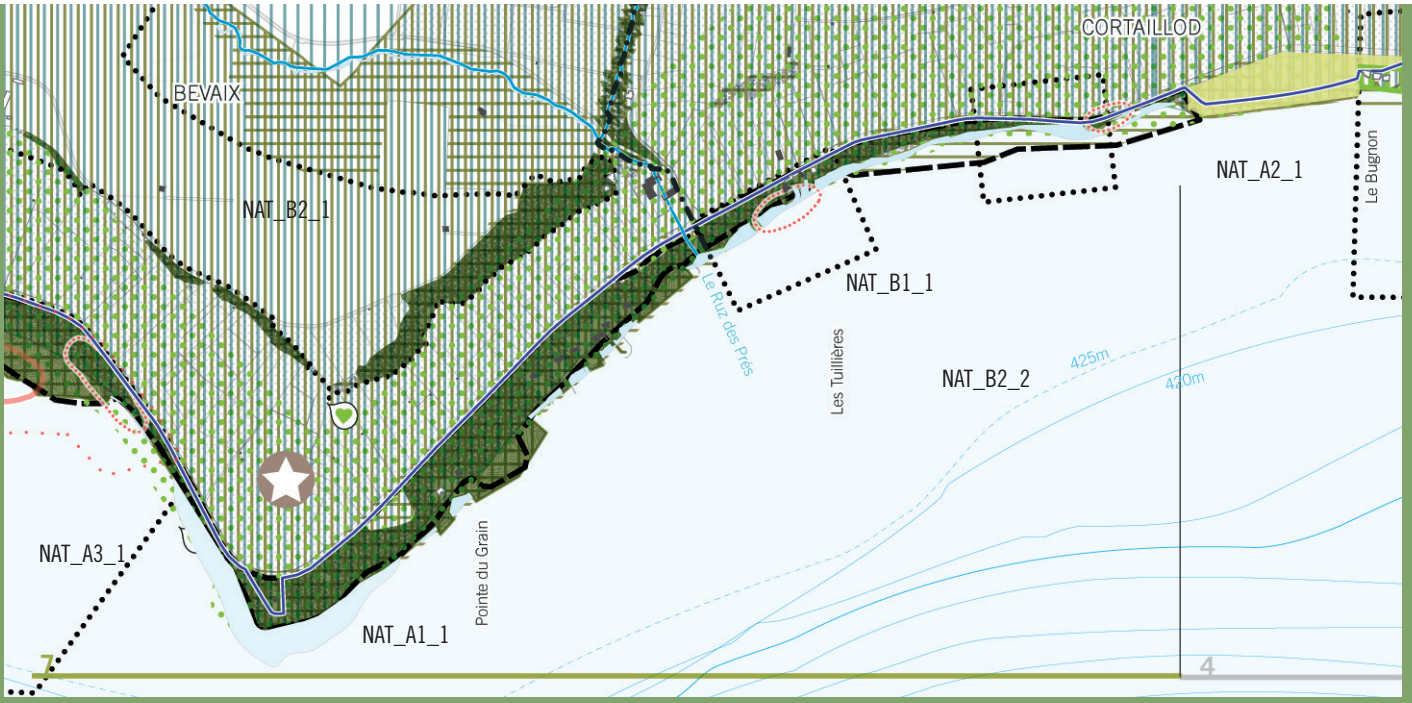


Mesures **phares** liantes et mesures non liantes

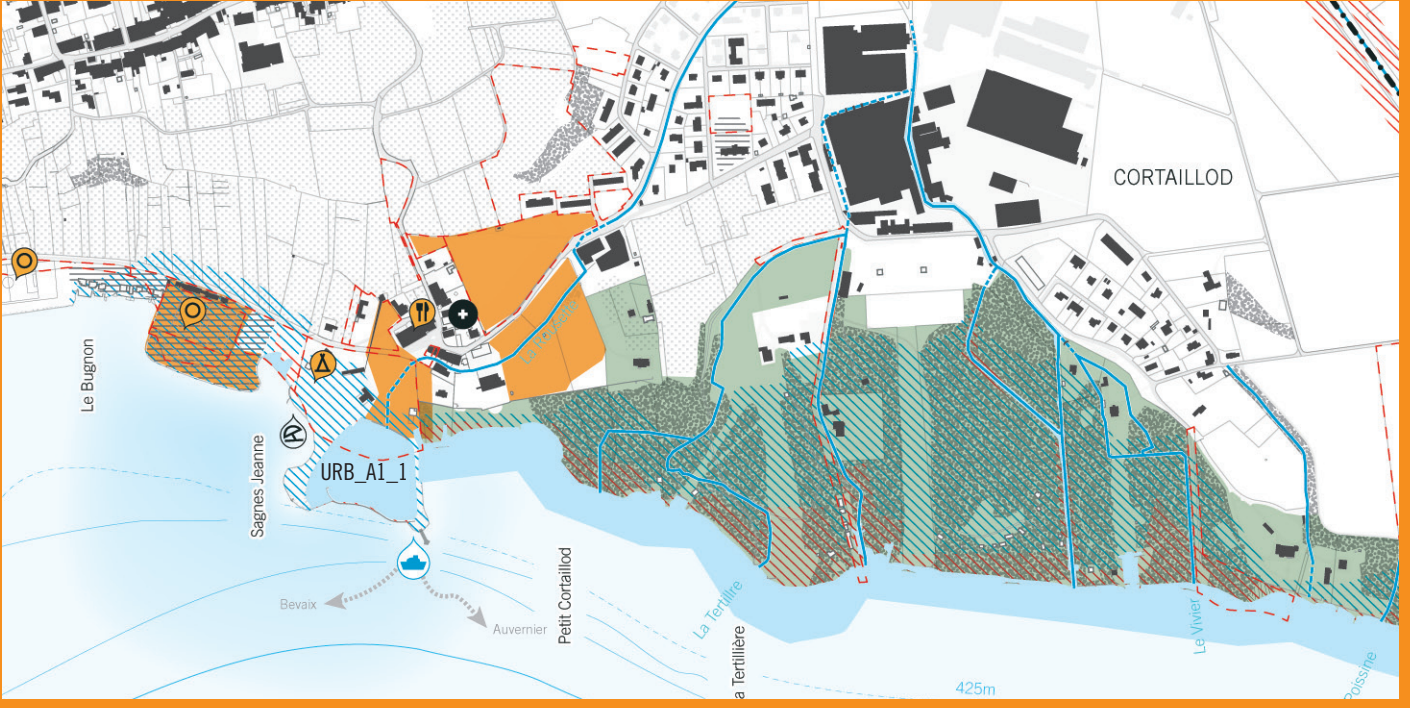
		Entité(s) concernée(s)	Outils de mise en œuvre
NAT_A1	Consolider les règles applicables aux chalets sur les rives et aux constructions au bénéfice de concessions	SFFN / SAT Com. de Gorgier	Concessions entre canton / commune et les tiers concernés / Directive cantonale / PAL
NAT_A2	Garantir la lisibilité et la qualité des unités paysagères identifiées dans l'étude de base Paysage dans l'aménagement des rives	Com. de Gorgier	PDR / PAL / projets d'aménagement
NAT_A2_1	Maintenir les murs en pierres sèches intéressants pour les reptiles et dans la qualité des paysages		
NAT_B1	Etablir et mettre en œuvre la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau et étendues d'eau	SAT / SFFN / SPCH Com. de Gorgier Propriétaires	ERE Projet de revitalisation Stratégie de revitalisation
NAT_B1_1	Préserver la roselière. Considérer dans sa gestion son utilisation comme dortoir par les hirondelles.		
NAT_B2	Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger		Cahier des charges Directive SFFN pour la révision des PAL, Réserves forestières
NAT_B2_1	Proposer une mise en réserve forestière à interventions particulières (RFP)	Com. de Gorgier SFFN Propriétaires	
NAT_B2_2	Etablir un PAC ICOP		
NAT_B2_3	Maintenir les surfaces ouvertes graveleuses actuelles ainsi que les zones humides temporaires sur tuf, ainsi que la gestion extensive des prairies.		
NAT_B3	Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations	SAT / SPCH / SFFN	PAL / PS ou PAC
NAT_D1	Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement	Com. de St-Aubin-Sauges SAT / OPAN	PDC / PAL
MOB_A1	Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied	SAT / SPCH / Neuchâtel Rando / Com. de Gorgier / Propriétaires	Révision ponctuelle du sentier du Lac Applications du droit de marchepied / PAC ICOP PDC chemins pour piét. et de rando. pédestre
MOB_A1_1	Rapprocher le sentier du Lac de la rive dans le secteur de La Brosse, en s'appuyant sur le droit de marchepied		
MOB_A3	Améliorer la signalétique et le confort du sentier du Lac (entretien)	SFFN Neuchâtel Rando Commune de Gorgier	Projet d'aménagement Convention
MOB_A3_1	Améliorer la signalisation du passage et assurer un meilleur niveau de sécurité vers Port Jacot.		
MOB_A3_2	Négocier avec les propriétaires un lieu de repos sur le sentier du Lac vers Chauvigny.		
MOB_B1	Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives	Com. de Gorgier SPCH	Stratégie cantonale Mobilité 2030 PDC des cheminements piétons PDC Chemins pour piétons et de randonnées pédestres
MOB_B1_1	Aménager et signaler une boucle de parcours pédestre vers le village de Gorgier.		



	Mesures phares liantes et mesures non liantes	Entité(s) concernée(s)	Outils de mise en œuvre
NAT_A1 NAT_A1_1	Consolider les règles applicables aux chalets et aux constructions au bénéfice de concessions Rénover et mieux intégrer la station archéologique. La gestion des eaux usées et l'équipement doivent être consolidés	SFFN / SAT Comm. de Bevaix	Concessions entre canton / commune et les tiers concernés / Directive cantonale / PAL
NAT_A3 NAT_A3_1	Mettre en valeur les objets paysagers typiques et les vues sur le lac Préserver la qualité remarquable du secteur de Chauvigny et du site archéologie attenant	Com. de Bevaix	Projets d'aménagement
NAT_B1 NAT_B1_1 NAT_B2	Etablir et mettre en œuvre la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau et étendues d'eau Préserver les roselières (fauchage régulier) et une coordination entre les propriétaires	SAT / SFFN / SPCH Com. de Bevaix Propriétaires	ERE Projet de revitalisation Stratégie de revitalisation
NAT_B2_1 NAT_B2_2 NAT_B2_3 NAT_B2_4 NAT_B2_5	Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger Entretien des fossés de drainage des vignes Maintenir le cordon boisé et arbustif, aménager des lisières forestières étagées à proximité des vignes Favoriser le bois mort dans tous les boisés Maintenir les surfaces de prairies ouvertes Etablir un PAC ICOP Littoral Bevaix-Cortailod	Com. de Bevaix SFFN / SAGR	Cahier des charges Directive SFFN pour la révision des PAL Réserves forestières
NAT_B3 NAT_D1	Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement	SAT / SPCH / SFFN Com. de St-Aubin-Sauges SAT / OPAN	PAL / PS ou PAC PDC / PAL
URB_B1 URB_B1_1	Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement secondaires Planifier et mettre en œuvre le secteur de développement secondaire du port de Bevaix	Com. de Bevaix SAT	PAL
URB_B2 URB_B2_1	Permettre le développement des activités économiques d'importance locale Réserver le développement du port aux activités de loisirs et services liées au port ou au lac. Favoriser le maintien du restaurant ou autre activité d'accueil modeste en synergie avec le site de la Prairie	Com. de Bevaix SAT	PAL
	 <p>Modifications du PAL proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Modification de zone ZSa = Zone de grève à l'ouest du port à affecter en ZUP ou ZSDLa si développement du port (terrain public). > Modification de la ZSDLa si extension du port et développer le secteur hachuré par plan spécial. > Toilettage des périmètres des ZP2 aux limites parcellaires et aires forestières. 		
MOB_A2 MOB_A2_1	Réaliser les aménagements complémentaires nécessaires pour assurer la qualité et la continuité du sentier du Lac Aménager la route d'accès au port pour améliorer le confort des piétons et des cycles en séparant les usages.	SAT / SPCH Neuchâtel Rando Com. de Bevaix Propriétaires	Projet d'aménagement
MOB_C1 MOB_C1_1	Planifier, mettre en œuvre les parcours cyclables et mettre à disposition des cycles sur les rives (Concept «Neuchâtel roule») Compléter le réseau cyclable dans le quartier pour augmenter la perméabilité et les possibilités d'accès au lac et au port en vélo	Com. de Bevaix SPCH / SCTR	Plan directeur cantonal mobilité douce (cycles) PA RUN



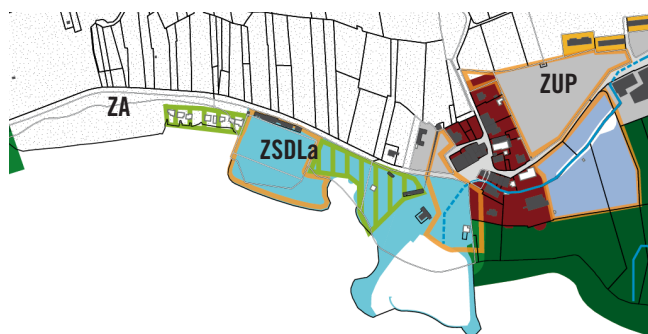
	Mesures phares liantes et mesures non liantes	Entité(s) concernée(s)	Outils de mise en œuvre
NAT_A1	Consolider les règles applicables aux chalets sur les rives et aux constructions au bénéfice de concessions	SFFN / SAT OPAN / SBAT	Concessions entre canton / commune et les tiers concernés / Directive cantonale / PAL
NAT_A1_1	Rénover et mieux intégrer la station archéologique et les cabanons de la buvette. La gestion des eaux usées et l'équipement de la buvette et des autres installations doivent être consolidés		
NAT_A2	Garantir la lisibilité et la qualité des unités paysagères identifiées dans l'étude de base Paysage dans l'aménagement des rives.	Com. de Cortaillod SAT / SFFN Propriétaires	PDR / PAL Projet d'aménagement
NAT_A2_1	Maintenir le verger de châtaigniers. Aménager le stationnement de manière plus intégrée.		
NAT_A3	Mettre en valeur les objets paysagers typiques et les vues sur le lac	Com. de Bevaix SFFN / SAT / TN Propriétaires	Projets d'aménagement
NAT_A3_1	Mettre en valeur la plage de la Pointe du Grain par des aménagements modestes et intégrés, pour améliorer le confort et la qualité de cet espace public (mobilier, signalétique...).		
NAT_B1	Etablir et mettre en œuvre la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau et étendues d'eau	SAT / SFFN / SPCH / Com. de Bevaix et Cortaillod	ERE / Projet de revitalisation Stratégie de revitalisation
NAT_B1_1	Préserver les roselières et prévoir une coordination entre les différents propriétaires/concessionnaires.		
NAT_B2	Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger	Com. de Bevaix SFFN Propriétaires	Cahier des charges Directive SFFN pour la révision des PAL Réserves forestières
NAT_B2_1	Entretien des fossés, maintenir le cordon boisé et étager les lisières forestières près des vignes		
NAT_B2_2	Etablir un PAC ICOP Littoral Bevaix-Cortaillod		
NAT_B3	Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations	SAT / SPCH / SFFN	PAL / PS ou PAC
NAT_D1	Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement	Com. de Bevaix SAT / OPAN	PDC / PAL
URB_B3	Garantir l'accès de la population locale aux activités économiques en lien avec le lac et les loisirs	Com. de Cortaillod	PAL, politique sportive et culturelle locale et régionale
URB_B3_1	Aménager les terrains de foot en parc public ou place de pique-nique		
MOB_A3	Améliorer la signalétique et le confort du sentier du lac (entretien)	SFFN / Neuchâtel Rando Comm. de Bevaix et Cortaillod	Projet d'aménagement Convention
MOB_B1	Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives	Com. de Bevaix et de Cortaillod	Strat. cant. Mobilité 2030 PDC des chem. piétons PDC Chemins pour piétons et de randonnée pédestre
MOB_B1_1	Créer ou compléter un sentier pédestre dans les vignes, reliant les villages		
MOB_C1	Planifier, mettre en œuvre les parcours cyclables et mettre à disposition des cycles sur les rives (Concept «Neuchâtel roule»)	Com. de Bevaix et de Cortaillod SPCH	Plan directeur cantonal mobilité douce (cycles) PA RUN
MOB_C1_1	Aménager le chemin actuel pour améliorer le confort des piétons et des cycles (sites propres, bancs, signalétique) sur la route qui longe la Pointe du Grain		
MOB_D3	Restreindre les mouillages permanents au large et les amarrages hors installations portuaires	Com. de Bevaix / SCAN OPAN / SFFN	Règlement communal Arrêté du CE
MOB_D3_1	Autoriser une zone de mouillage à une distance minimale de 50 m de la rive		



Mesures phares liantes et mesures non liantes

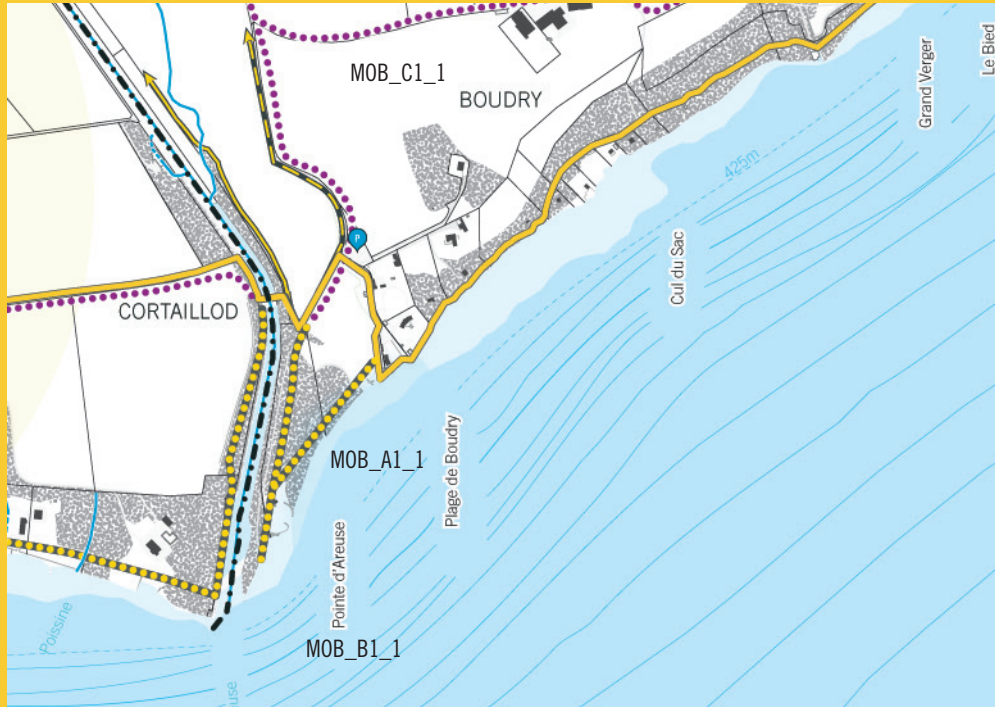
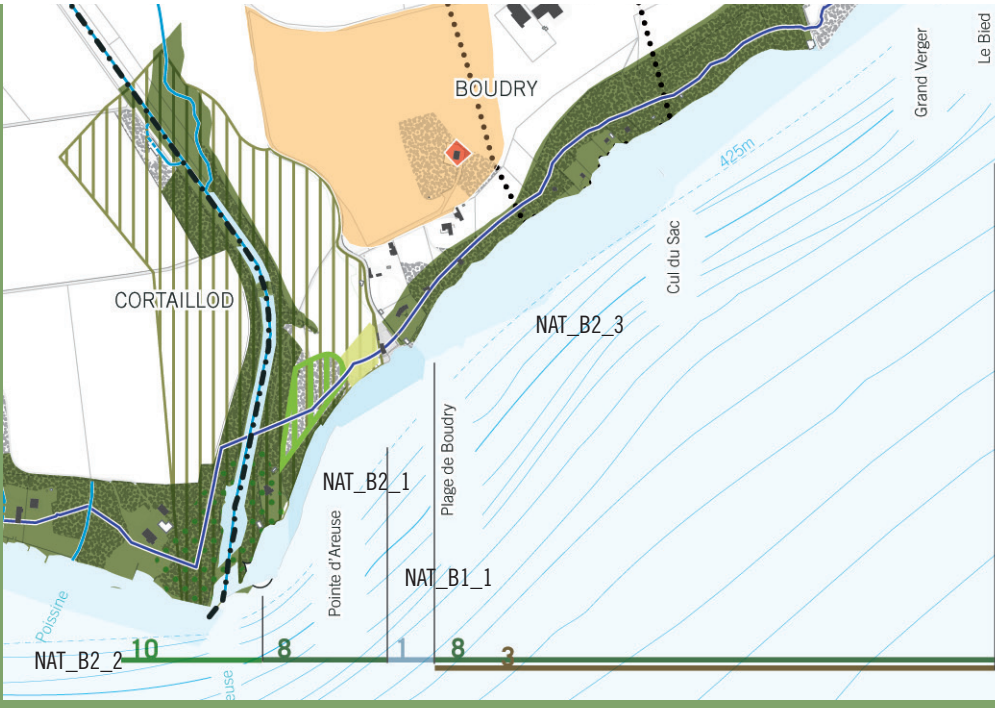
NAT_A1	Consolider les règles applicables aux chalets sur les rives et aux constructions au bénéfice de concessions
NAT_A3	Mettre en valeur les objets paysagers typiques et les vues sur le lac
NAT_B1	Etablir et mettre en œuvre la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau et étendues d'eau
NAT_B1_1	Maintenir la forêt riveraine dans son état actuel tout en garantissant sa fonction sociale Préserver les arbres creux et structurer une lisière buissonnante côté rive pour favoriser l'avifaune Favoriser des cours d'eau et des embouchures plus naturels pour les affluents lacustres
NAT_B2	Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger
NAT_B2_1	Maintenir les surfaces de prairies ouvertes en particulier au niveau de la Fabrique Neuve
NAT_B2_2	Valoriser les accès au lac depuis les bandes de terrains publics (Tertillière / Poissine) en proposant une gestion extensive des prairies.
NAT_B2_3	Etablir un PAC ICOP Littoral Bevaix-Cortaillod
NAT_B3	Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations
NAT_D1	Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement

URB_A1	Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement prioritaires
URB_A1_1	Planifier et mettre en œuvre le secteur de développement prioritaire du port de Cortaillod : favoriser le développement touristique (logements, hôtel, restauration, sports nautiques...) à proximité du port
	Démarches proposées: > Planifier le développement de ce secteur par un plan directeur sectoriel (périmètres oranges) qui définira les options d'aménagement de l'actuel terrain de foot ; les contraintes liées aux sites pollués et aux dangers naturels ; les possibilités d'étendre le camping avec de l'hébergement alternatif > Réserver le terrain d'entraînement de foot à un parc public (DP77) compatible avec l'ICOP 11 Littoral Bevaix-Cortaillod



MOB_A1	Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied
MOB_A1_1	Rapprocher le sentier du Lac de la rive, en s'appuyant sur le droit de marchepied dans le secteur de la Fabrique Neuve et créer ou rénover des passages au niveau des cours d'eau. L'amélioration du tracé du sentier fera l'objet d'une pesée des intérêts complète dans le cadre de l'établissement du PAC ICOP pour ce secteur.
MOB_B1	Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives
MOB_B1_1	Planifier et mettre en œuvre les parcours pédestres depuis les villages alentours et avec la Pointe du Grain
MOB_C1	Planifier, mettre en œuvre les parcours cyclables et mettre à disposition des cycles sur les rives (Concept «Neuchâtel roule»)
MOB_D3	Restreindre les mouillages permanents au large et les amarrages hors installations portuaires
MOB_D3_1	Garder un chenal pour les amarrages (charte d'amarrage) à La Tertillière (mesure en cours de réalisation).

Entité(s) concernée(s)	Outils de mise en œuvre
SAT / SFFN Commune de Cortaillod	Concessions entre canton / commune et tiers concernés / Direct. cantonale / PAL
Commune de Cortaillod	Projets d'aménagement
SAT / SFFN / SPCH Com. de Cortaillod Propriétaires	ERE Projet de revitalisation des embouchures de l'Areuse Stratégie de revitalisation
SFFN Comm. de Cortaillod Propriétaires	Cahier des charges / Directive SFFN pour la révision PAL / Réserves forestières
SAT / SPCH / SFFN	PAL / PS ou PAC
Com. de Cortaillod SAT / OPAN	PDC / PAL
Com. de Cortaillod SAT NECO TN	PDR PAL Planification de détail Image directrice
SAT / SPCH / Neuchâtel Rando / Com. de Cortaillod / Propriétaires	Révision ponctuelle du sentier du Lac Applications du droit de marchepied / PAC ICOP PDC chemins pour piét. et de rando. pédestre
Com. de Cortaillod et de Bevaix SPCH	Stratégie Mobilité 2030 PDCom des chemin. piétons PDC Chemins pour piétons et randonnée pédestre
Com. de Cortaillod SPCH / SCTR	Plan directeur cantonal mobilité douce (cycles) PA RUN
Com. de Cortaillod SCAN / OPAN / SFFN	Règlement communal PAL



Mesures **phares** liantes et mesures non liantes

Entité(s) concernée(s)

Outils de mise en œuvre

NAT_B1 Etablir et mettre en œuvre la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau et étendues d'eau

NAT_B1_1 Se coordonner avec la mise sous protection de la plaine d'Areuse et le projet de revalorisation des rives de l'Areuse

SAT / SFFN / SPCH
Com. de Cortaillod et Boudry, Propriétaires

ERE
Projet de revitalisation
Stratégie de revitalisation

NAT_B2 Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger

NAT_B2_1 Maintenir la forêt riveraine dans son état tout en assurant la sécurité. Conserver des grands arbres et des arbres creux (oiseaux). Structurer la lisière en favorisant les buissons du côté rive

NAT_B2_2 Proposer une gestion extensive de certaines prairies particulièrement intéressantes du point de vue floristique. Proposer des contrats LPN aux propriétaires

NAT_B2_3 Maintenir les surfaces de prairies ouvertes

Com. de Cortaillod et Boudry SFFN Propriétaires

Cahier des charges
Directive SFFN pour la révision des PAL
Réserves forestières

NAT_B3 Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations

SAT / SPCH / SFFN

PAL / PS ou PAC

URB_B3 Garantir l'accès de la population locale aux activités économiques en lien avec le lac et les loisirs

URB_B3_1 Autoriser le développement modeste de la plage de Boudry par des activités de loisirs, touristiques et services en synergie avec le lac

URB_B3_2 Rendre en conformité le camping et diversifier son offre (hébergement alternatif : roulotte, cabanes...)

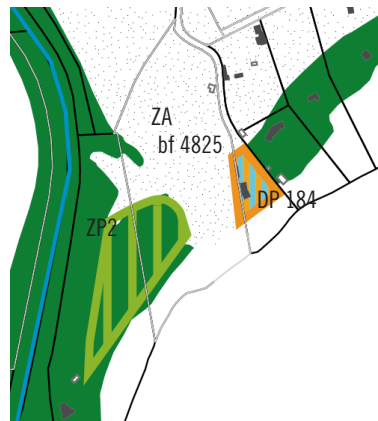
Com. de Boudry

Com. de Boudry SAT / NECO / TN

Com. de Boudry SAT

PAL
Politique sportive et culturelle locale et régionale

Modifications du PAL proposées :
> Régulariser l'affectation de la zone de camping actuellement en ZP2, affecter la plage et le terrain agricole en ZDLa (bf 4825) conformément à la zone de «vignes et de grèves» du décret de 1966
> le DP 184 n'a pas besoin d'être affecté (actuellement en ZDLa)



MOB_A1 Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied

MOB_A1_1 S'appuyer sur le droit de marchepied pour rapprocher le sentier du lac dans le secteur de l'embouchure

SAT / SPCH / Neuchâtel Rando / Com. de Cortaillod / Propriétaires

Révision ponctuelle du sentier du Lac
Applications du droit de marchepied
PDC chemins pour piét. et de rando. pédestre

MOB_B1 Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives

MOB_B1_1 Créer des boucles depuis les secteurs habités alentours. Se connecter au sentier Fil'Areuse

Com. de Cortaillod et Boudry SPCH

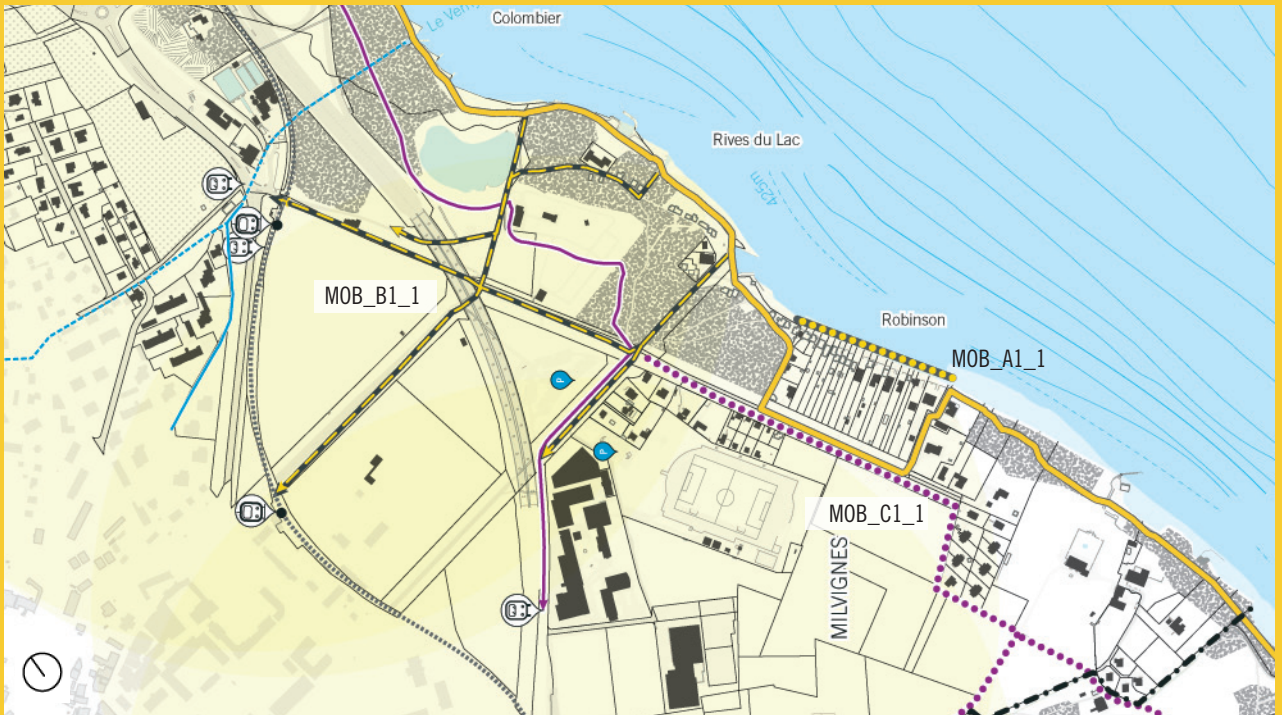
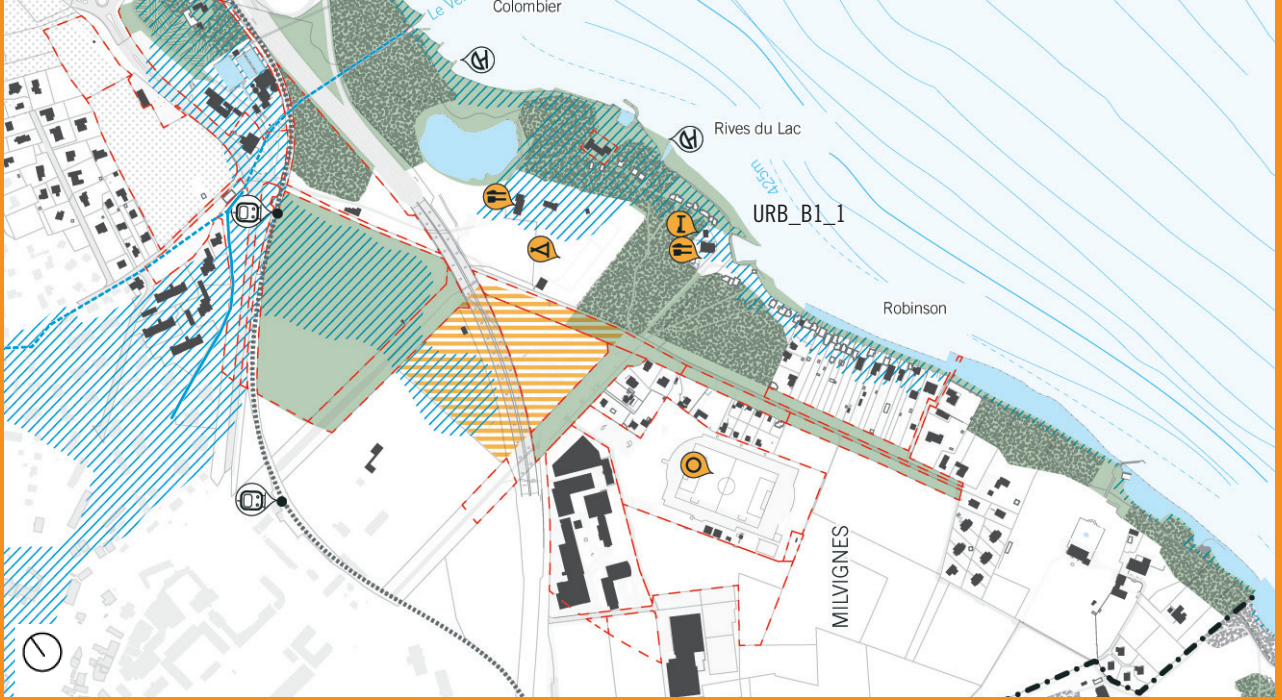
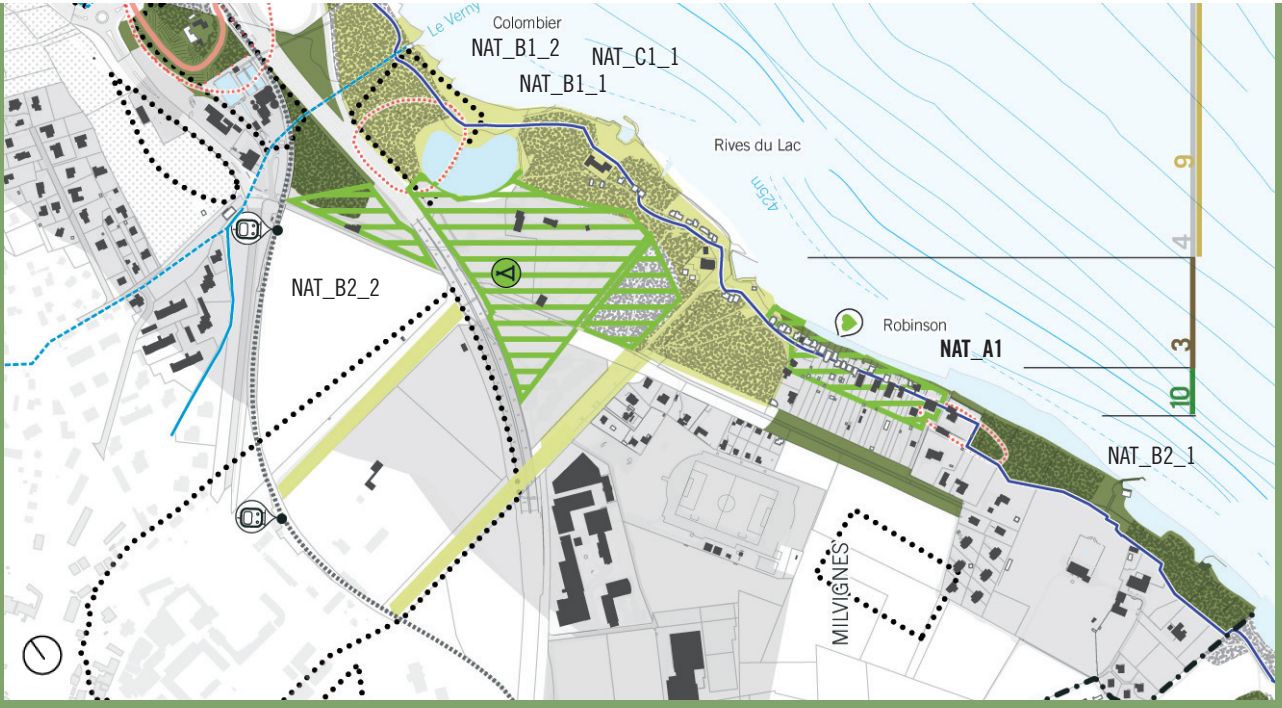
Stratégie Mobilité douce 2030
PDC des chemin. piétons
PDC Chemins pour piétons et de randonnée pédestre.

MOB_C1 Planifier, mettre en œuvre les parcours cyclables et mettre à disposition des cycles sur les rives (Concept «Neuchâtel roule»)

MOB_C1_1 Proposer des parcours alternatifs pour les cycles dans la Plaine de l'Areuse.

Com. de Cortaillod et Boudry SPCH / SCTR

Plan directeur cantonal mobilité douce (cycles)
PA RUN



Mesures **phares** liantes et mesures non liantes

NAT_A1 **Consolider les règles applicables aux chalets sur les rives et aux constructions au bénéfice de concessions**

Entité(s) concernée(s)
SFFN / SAT
Com. de Milvignes

Outils de mise en œuvre
Concessions entre canton / commune et tiers concernés / Directive cantonale / PAL

NAT_B1 **Etablir et mettre en œuvre la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau et étendues d'eau**

SAT / SFFN / SPCH
Com. de Milvignes

ERE
Projet de revitalisation
Stratégie de revitalisation

NAT_B1_1 Entretien des différents étangs présents dans la zone
NAT_B1_2 Renaturation/remise à ciel ouvert des cours d'eau enterrés (Le Verny et ruisseau bordant le camping), à l'exception de la zone protégée de la Saunerie

NAT_B2 **Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger**

Com. de Milvignes
SAT
SFFN
Propriétaires

Cahier des charges / Directive SFFN pour la révision des PAL
Réserves forestières

NAT_B2_1 Favoriser le rivage naturel (végétation aquatique/saulaie) dans la forêt riveraine. Favoriser les structures buissonnantes pour le castor (diminution de la pression sur les vieux arbres)

NAT_B2_2 Favoriser la végétation des prés secs (talus autoroute et prairie du Triangle).

NAT_C1 **Créer un parc urbain régional Milvignes-Neuchâtel-Hauterive-St-Blaise**

Com. de Milvignes

PDR / PAL / Projet d'aménagement
PA RUN

NAT_C1_1 Aménager le «parc urbain» de Milvignes-Neuchâtel, l'étang et les rives autour du camping

NAT_B3 **Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations**

SAT / SPCH / SFFN

PAL / PS ou PAC

NAT_D1 **Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement**

Com. de Milvignes
SAT / OPAN

PDC / PAL

URB_B1 **Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement secondaires**

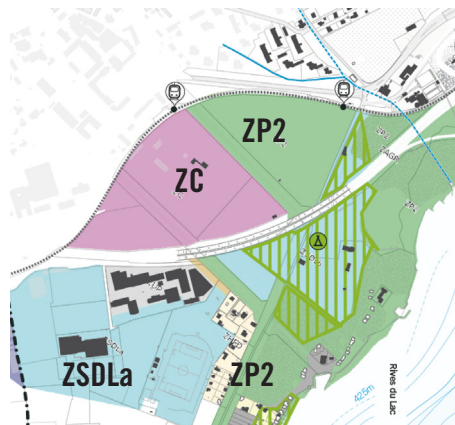
Com. de Milvignes
SAT / NECO / TN

PDR / PAL / Planification de détail / Image directrice

URB_B1_1 Favoriser le développement touristique (logements, hôtel, restauration, sports nautiques...) à proximité du port de Milvignes et du camping de Colombier par des activités de loisirs et de services en synergie avec le lac et la zone sportive (périmètre orange). Permettre le développement mesuré de l'offre en hébergement dans le secteur du Robinson en tenant compte des contraintes liées au stationnement.

Modifications du PAL proposées :
Développement par un plan directeur sectoriel et/ou une planification de détail pour :

- > Étendre et/ou diversifier l'offre du camping (extension actuellement dans la ZP2) - périmètre hachuré en vert.
- > Adapter les périmètres des ZP2 aux limites parcellaires et aires forestières.



MOB_A1 **Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied**

SAT / SPCH / Neuchâtel Rando / Com. de Milvignes / Propriétaires

Révision ponctuelle du sentier du Lac
Applications du droit de marchepied
PDC chemins pour piét. et de rando. pédestre

MOB_A1_1 S'appuyer sur le droit de marchepied pour rapprocher le sentier du lac dans le secteur des cabanes de Robinson

MOB_B1 **Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives**

Com. de Milvignes
SPCH

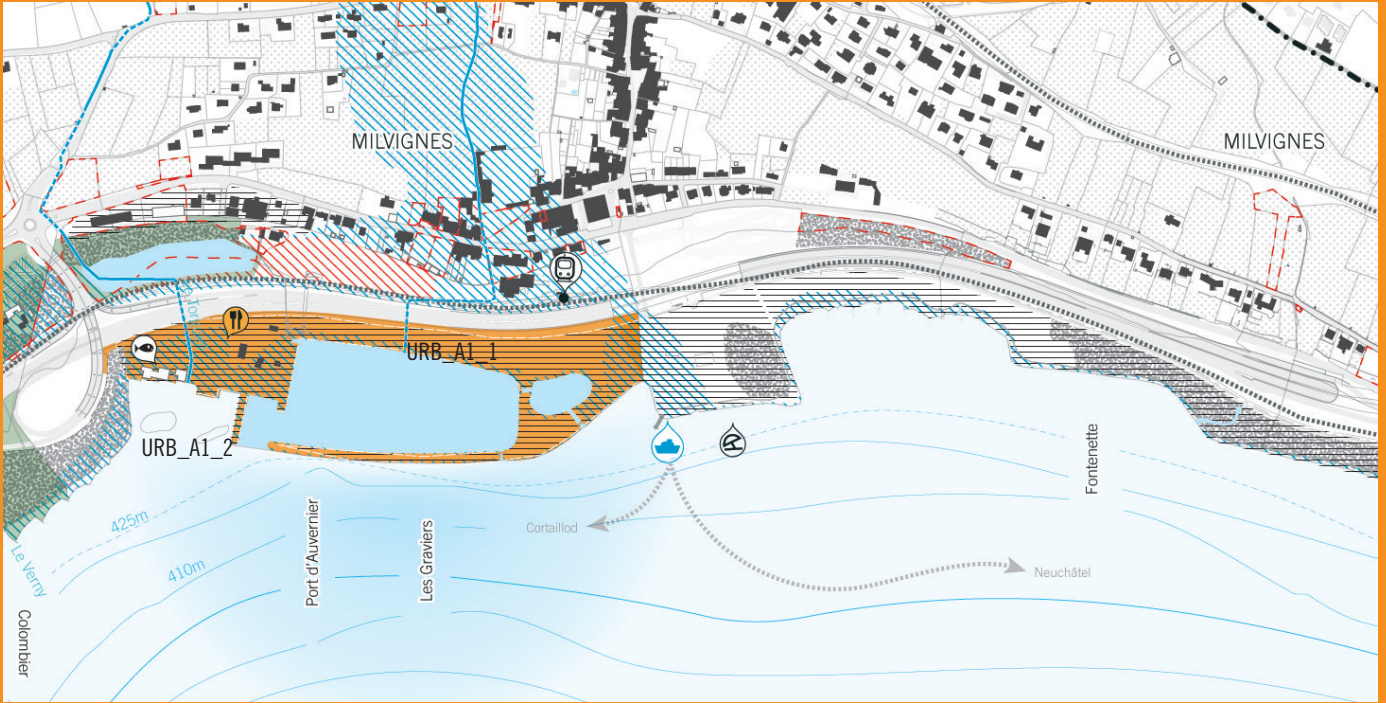
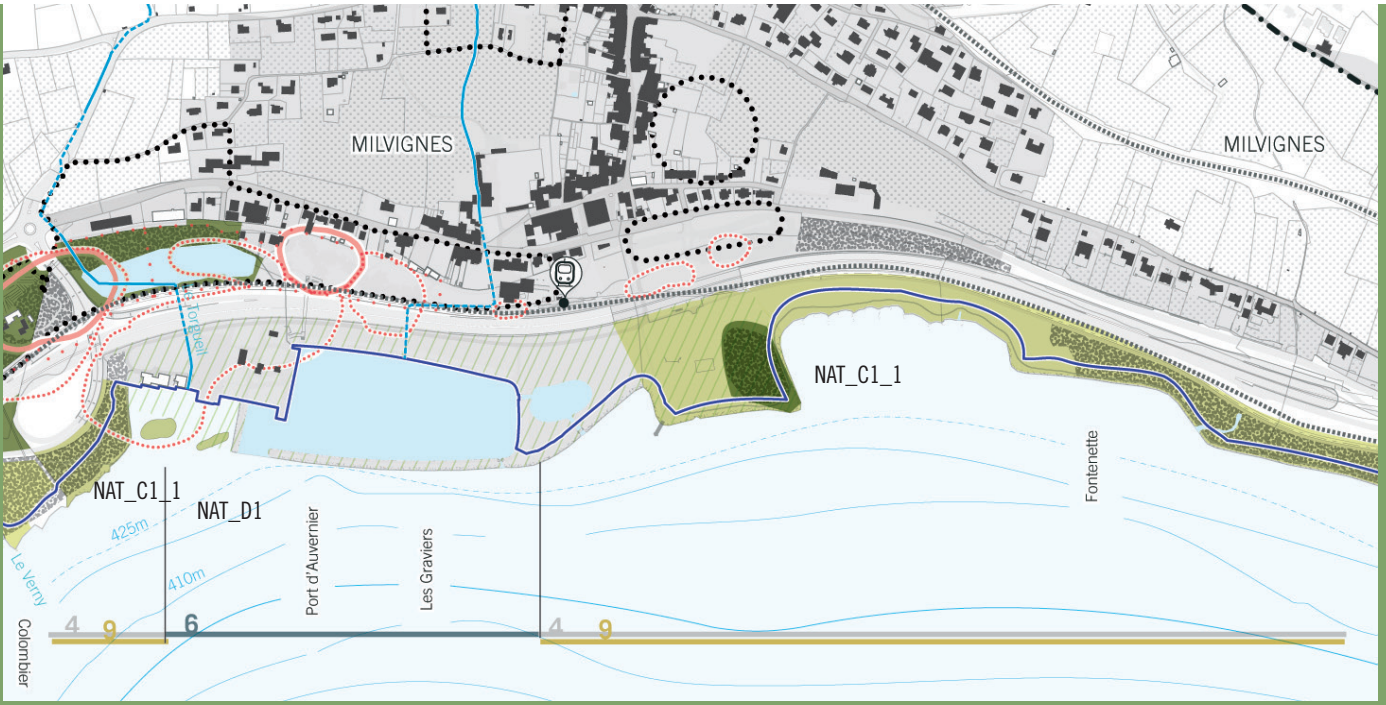
Stratégie Mobilité douce 2030 / PDC des cheminements piétons
PDC Chemins pour piétons et de randonnée pédestre

MOB_B1_1 Créer des boucles depuis les secteurs habités alentours permettant de passer sous l'autoroute

MOB_C1 **Planifier, mettre en œuvre les parcours cyclables et mettre à disposition des cycles sur les rives (Concept «Neuchâtel roule»)**

Com. de Milvignes
SPCH

Plan directeur cantonal mobilité douce (cycles), PA RUN



Mesures **phares** liantes et mesures non liantes

Entité(s) concernée(s)

Outils de mise en œuvre

NAT_B3	Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations
NAT_C1 NAT_C1_1	Créer un parc urbain régional Milvignes - Neuchâtel - Hauterive - St-Blaise Aménager les espaces verts attenants au port et aux rives en «parc urbain» de Milvignes-Neuchâtel et apporter une attention particulière au traitement des espaces publics pour créer une identité à l'ensemble du site.
NAT_D1	Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement

SAT / SPCH / SFFN

PAL / PS ou PAC

Com. de Milvignes

PDR / PAL / Projet
d'aménagement / PA RUNCom. de Milvignes
SAT / OPAN

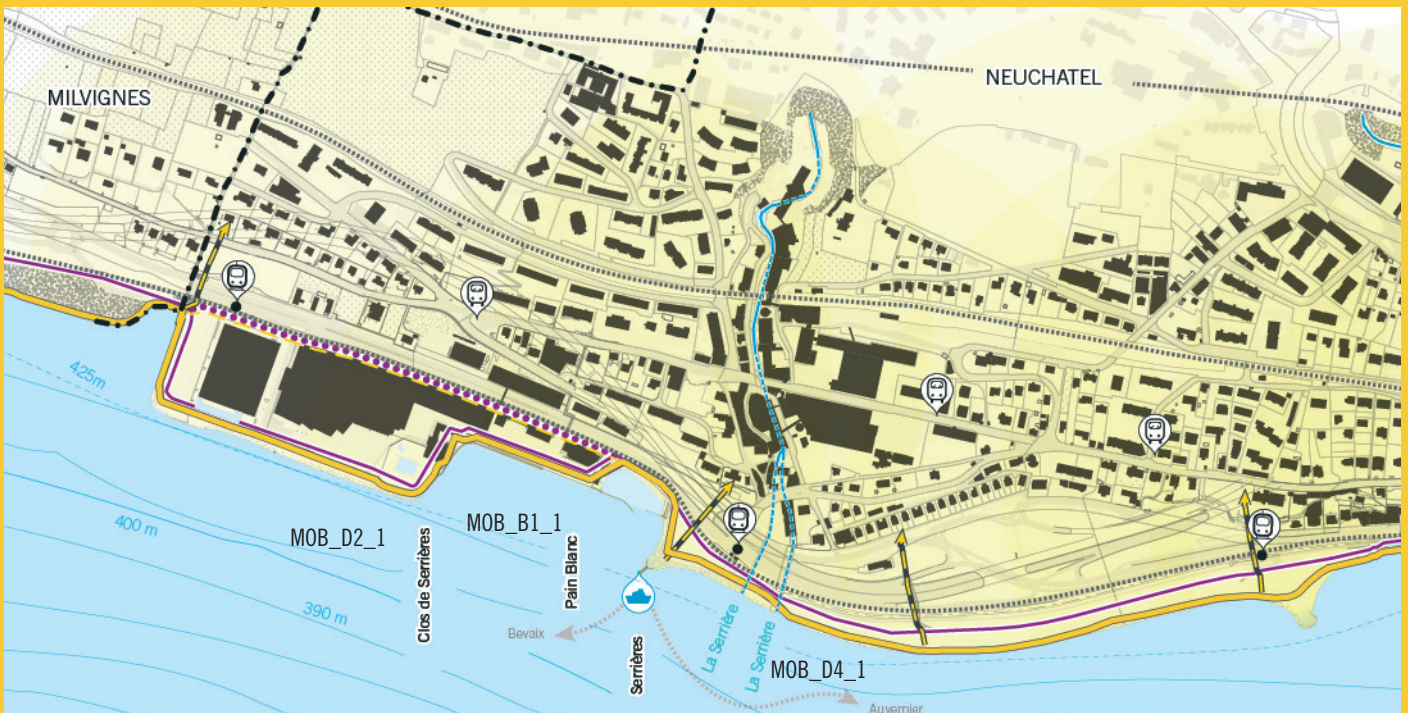
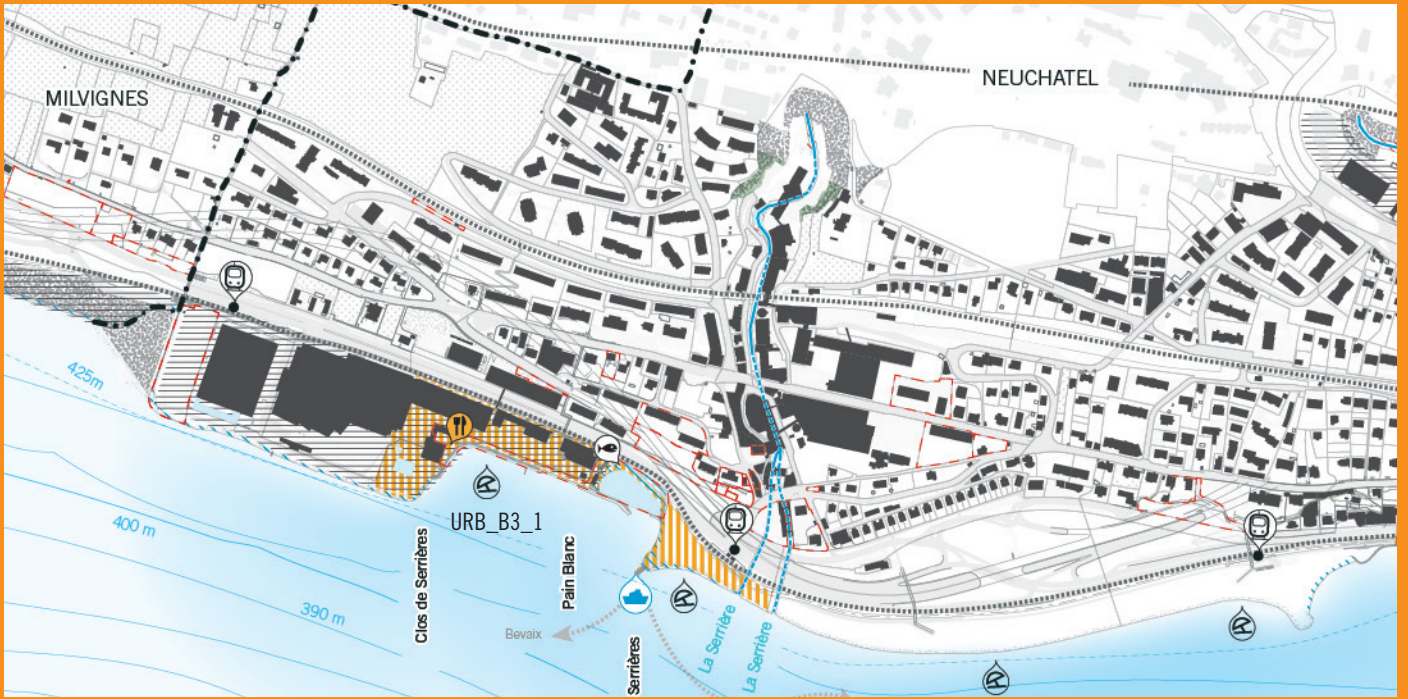
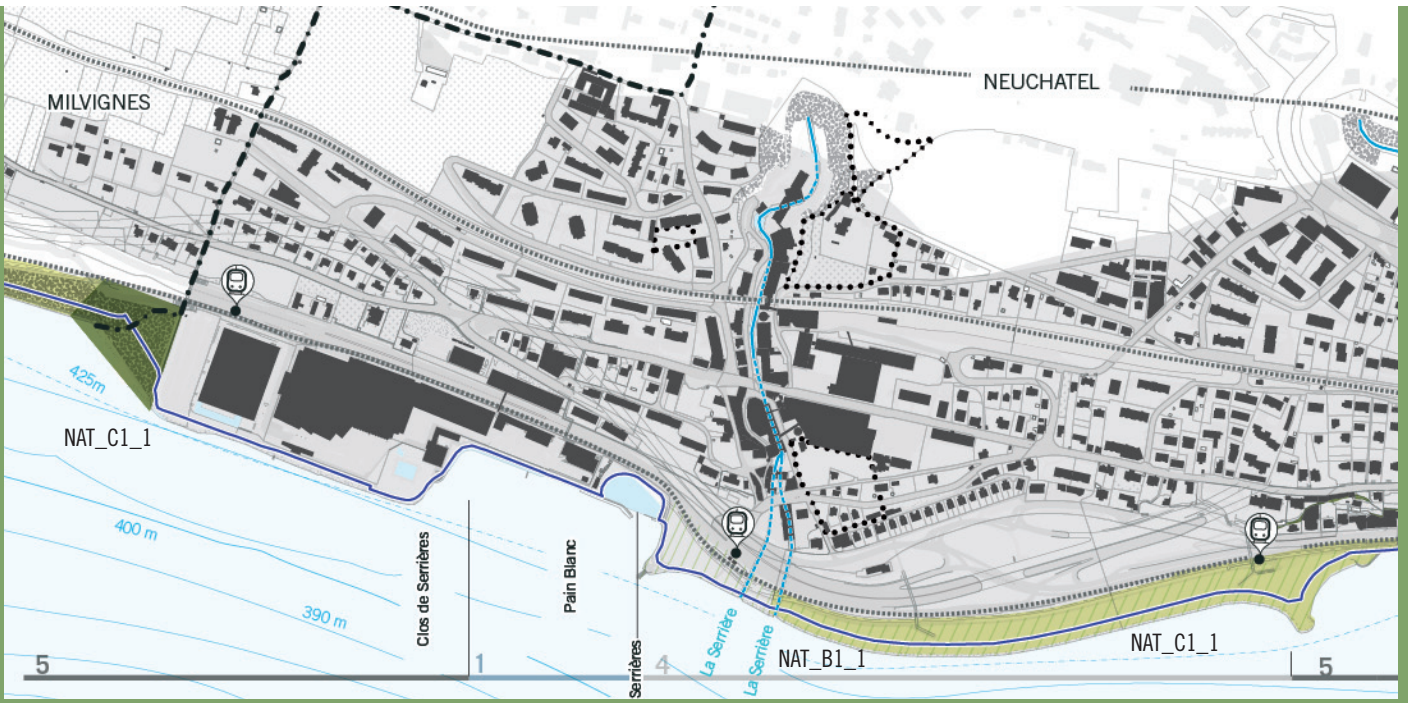
PDC / PAL

URB_A1	Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement prioritaires
URB_A1_1	Favoriser le développement touristique (logements, hôtel, restauration, sports nautiques...) à proximité du port de Milvignes par des activités de loisirs et de services en synergie avec le lac et la zone sportive. Le développement de ce secteur doit permettre un large accès au public et doit tenir compte de la présence du castor.
URB_A1_2	Soutenir l'activité des pêcheries

Com. de Milvignes
SAT
NECOPDR / PAL
Planification de détail
Image directrice

MOB_B1 MOB_B1_1	Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives Renforcer et améliorer la connexion avec le centre de Colombier et l'attractivité des passages sous l'autoroute.
MOB_D2 MOB_D2_1	Étudier l'opportunité d'agrandir les ports identifiés et la création de ports à sec. Étudier la pertinence de l'extension du port sur les terrains Nord et Est et augmenter le nombre de place visiteurs

Com. de Milvignes
SPCHStratégie mobilité 2030
PDCom des cheminements
piétons
PDC Chemins pour piétons
et de randonnée pédestreCom. de Milvignes
SATPlanification de détail
PAL / PS / Projets / Etude
d'opportunité



Mesures phares liantes et mesures non liantes

Entité(s) concernée(s)

Outils de mise en œuvre

NAT_B1 Etablir et mettre en œuvre la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau et étendues d'eau

NAT_B1_1 Remettre à ciel ouvert l'embouchure de la Serrières

SAT / SFFN / SPCH
Com. de Neuchâtel

ERE
Projet de revitalisation
Stratégie de revitalisation

NAT_B3 Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations

SAT / SPCH / SFFN

PAL / PS ou PAC

NAT_C1 Créer un parc urbain régional Milvignes - Neuchâtel - Hauterive - St-Blaise

NAT_C1_1 Aménager les espaces verts attenants au port et aux rives en « parc urbain » de Milvignes-Neuchâtel et apporter une attention particulière au traitement des espaces publics pour créer une identité à l'ensemble du site. Apporter une attention à la qualité des espaces publics et en particulier des quais urbains. Améliorer les points de baignade en particulier au niveau de la piscine et des emmarchements

Com. de Milvignes
SFFN / OFROU

PDR / PAL / Projet
d'aménagement / PA RUN

URB_B3 Garantir l'accès de la population locale aux activités économiques en lien avec le lac et les loisirs
URB_B3_1 Soutenir l'activité de la pêche

Com. de Milvignes et
Neuchâtel

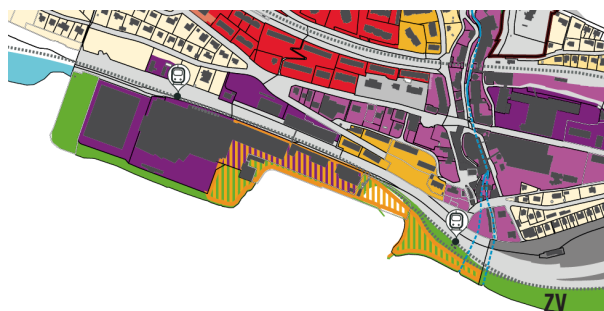
PAL / Politique sportive
et culturelle locale et
régionale

Favoriser le développement de loisirs et activités en synergie avec le lac et le port de Serrières dans le périmètre en hachures oranges.

Modifications du PAL proposées :

> Modifier l'affectation de la zone de verdure qui exclue toute construction dans le secteur hachuré et la remplacer par de la ZUP ou ZSDLa, en conformité avec la zone de protection des rives.

Com. de Neuchâtel
SAT
Propriétaires



MOB_B1 Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives
MOB_B1_1 Renforcer / améliorer la connexion avec Serrières et les passages sous l'autoroute ou de couverture de l'autoroute

Com. de Neuchâtel
SPCH
Propriétaires

Stratégie Mobilité 2030
PDCom des
cheminements piétons
PDC Chemins pour
piétons et de randonnée
pédestre

MOB_D1 Optimiser l'offre des places d'amarrage par une meilleure gestion des ports

Com. de Neuchâtel
SAT / SCAN / SFFN

Règlement communal

MOB_D2 Etudier l'opportunité d'agrandir les ports identifiés et la création de ports à sec

MOB_D2_1 Optimiser l'offre en places d'amarrage en cherchant des complémentarités d'usage (visiteurs, locataires) avec les autres ports de la ville.

Comm. de Milvignes
SCAN / SAT

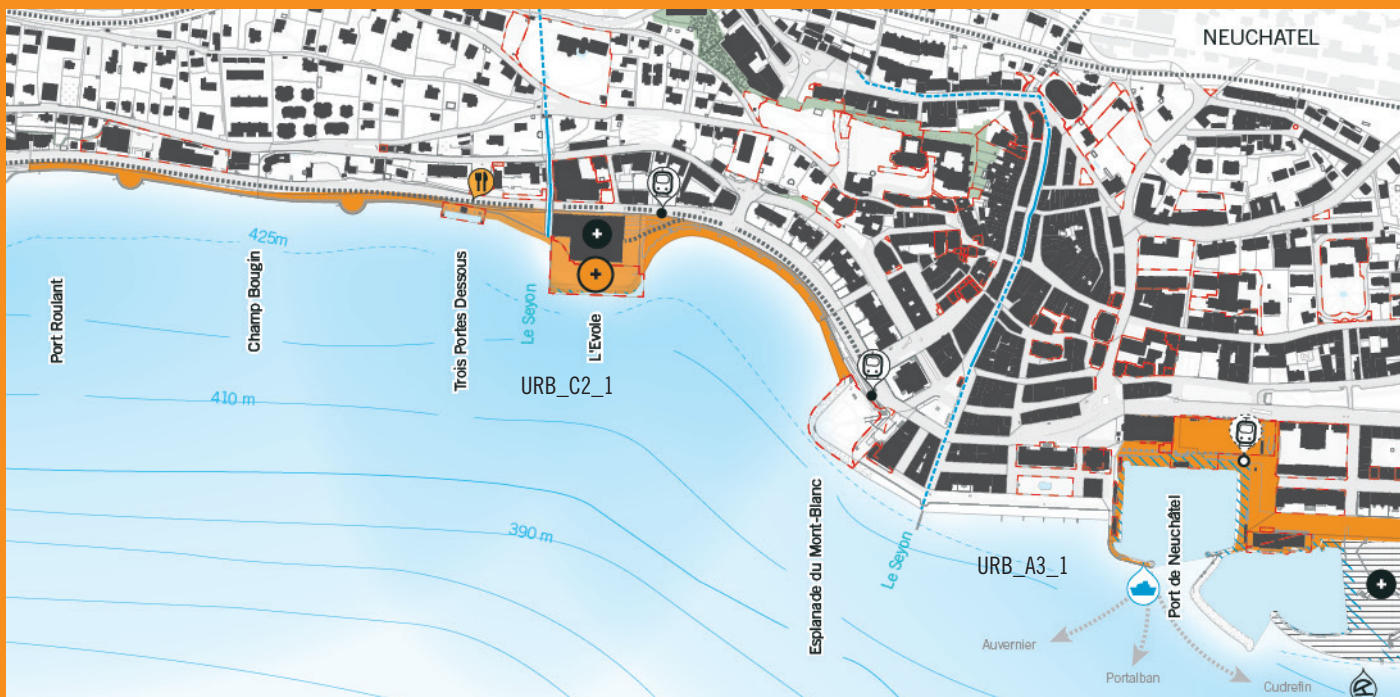
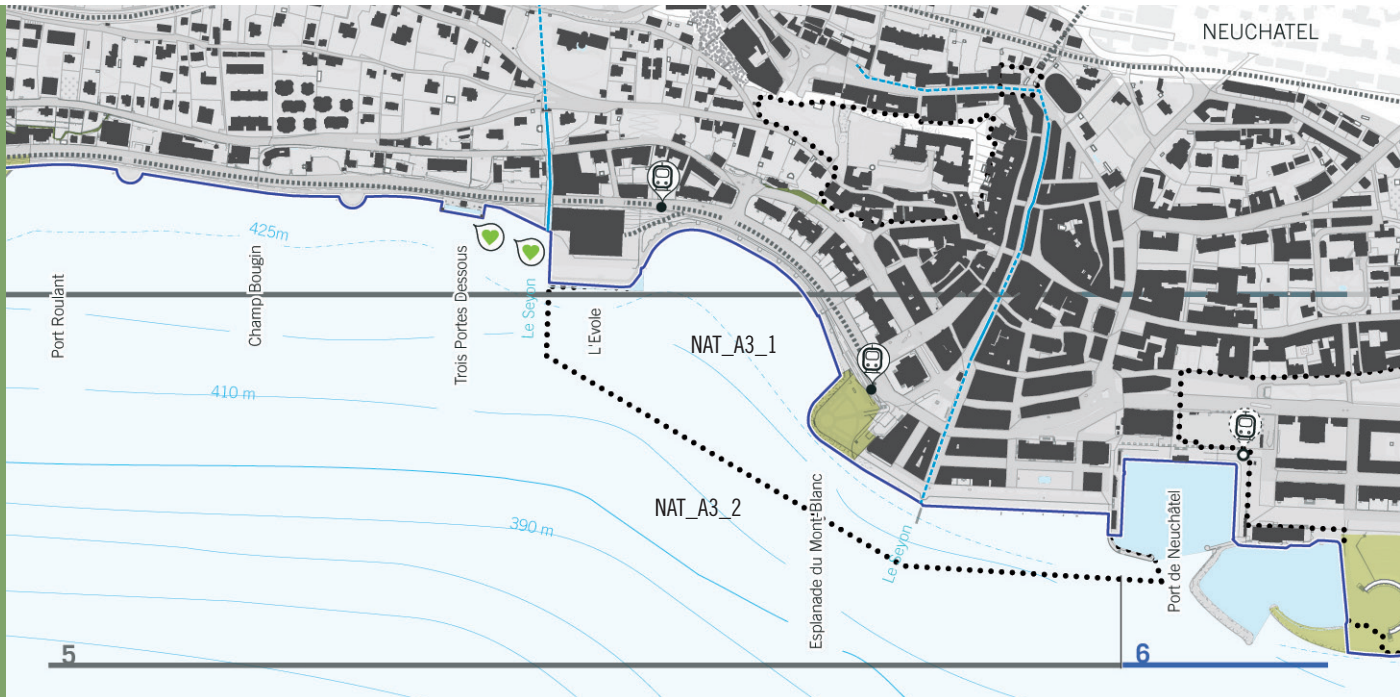
Planification de détail
PAL / PS / Projets / Etude
d'opportunité

MOB_D4 Développer l'offre de la LNM autour de prestations touristiques et saisonnières

MOB_D4_1 Inciter à maintenir ou renforcer l'usage du débarcadère et proposer des courses spécifiques en bateau (parcours didactique, lien avec le musée du chocolat)

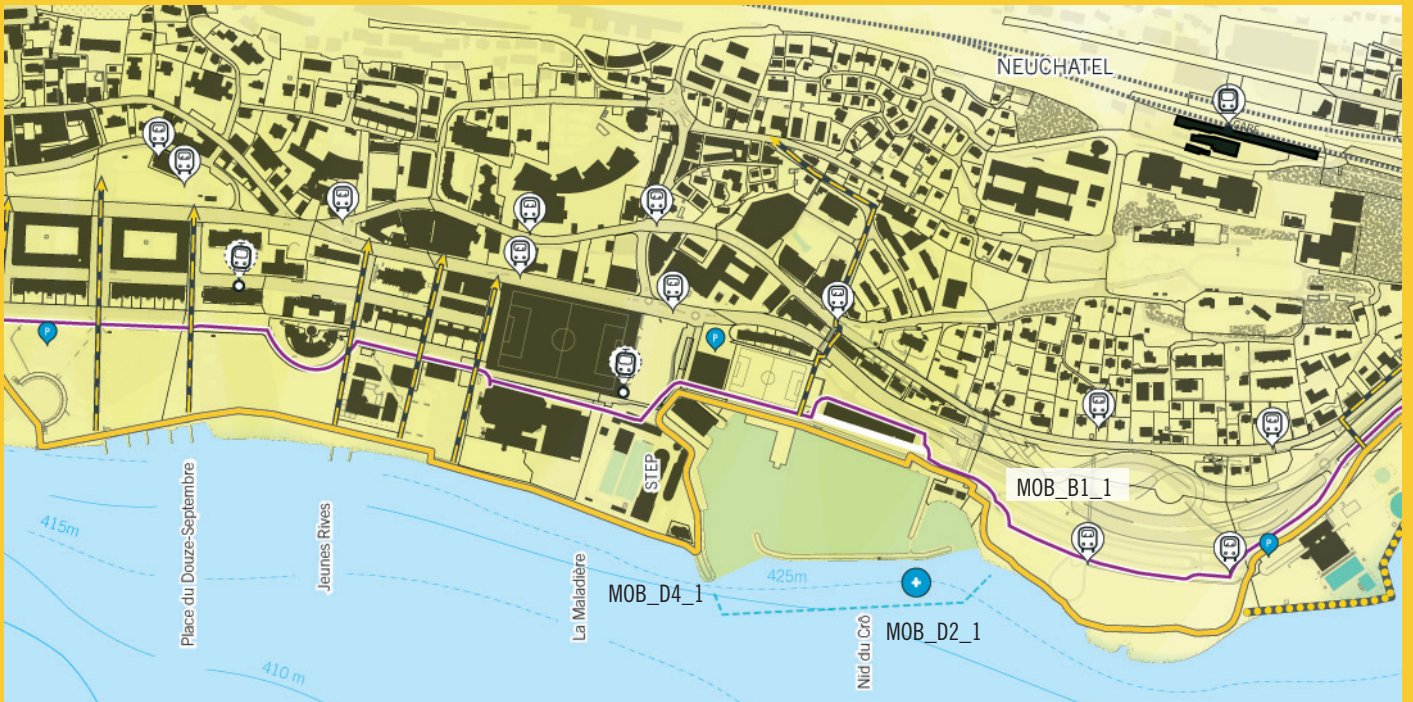
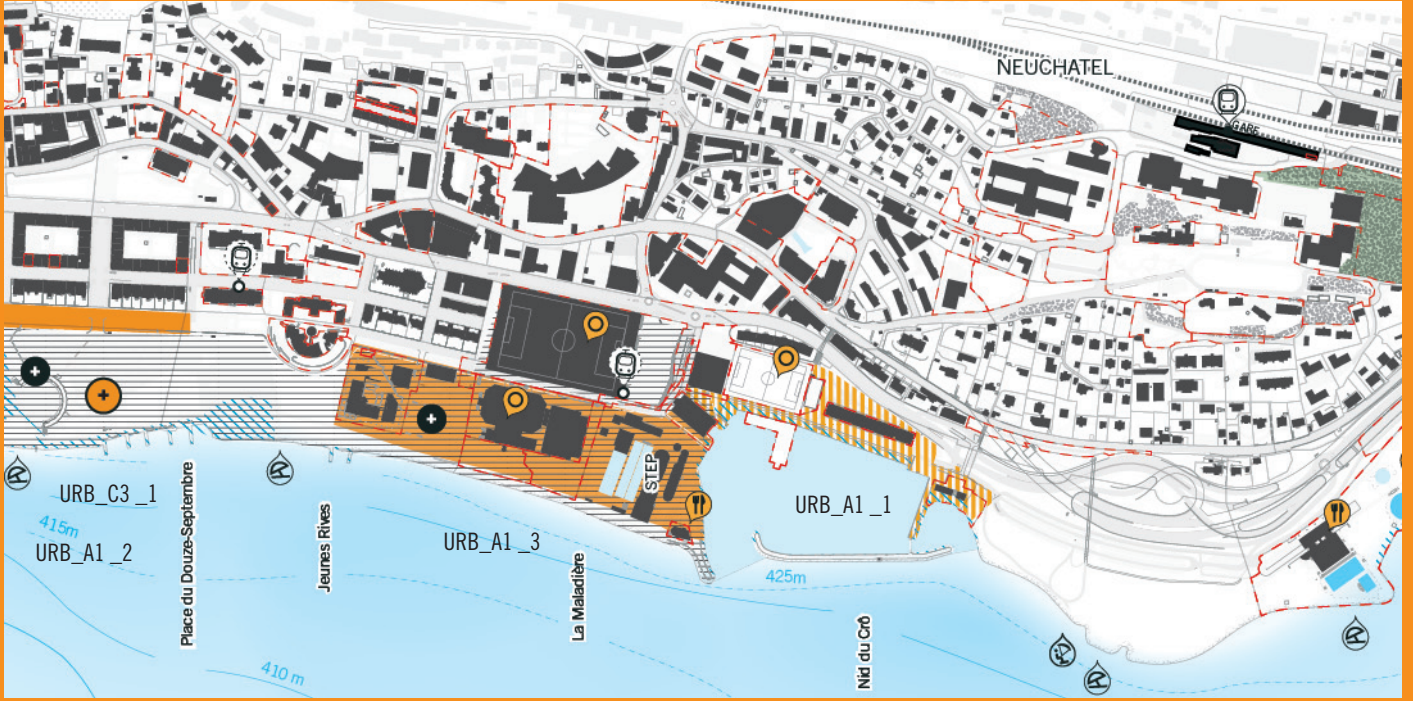
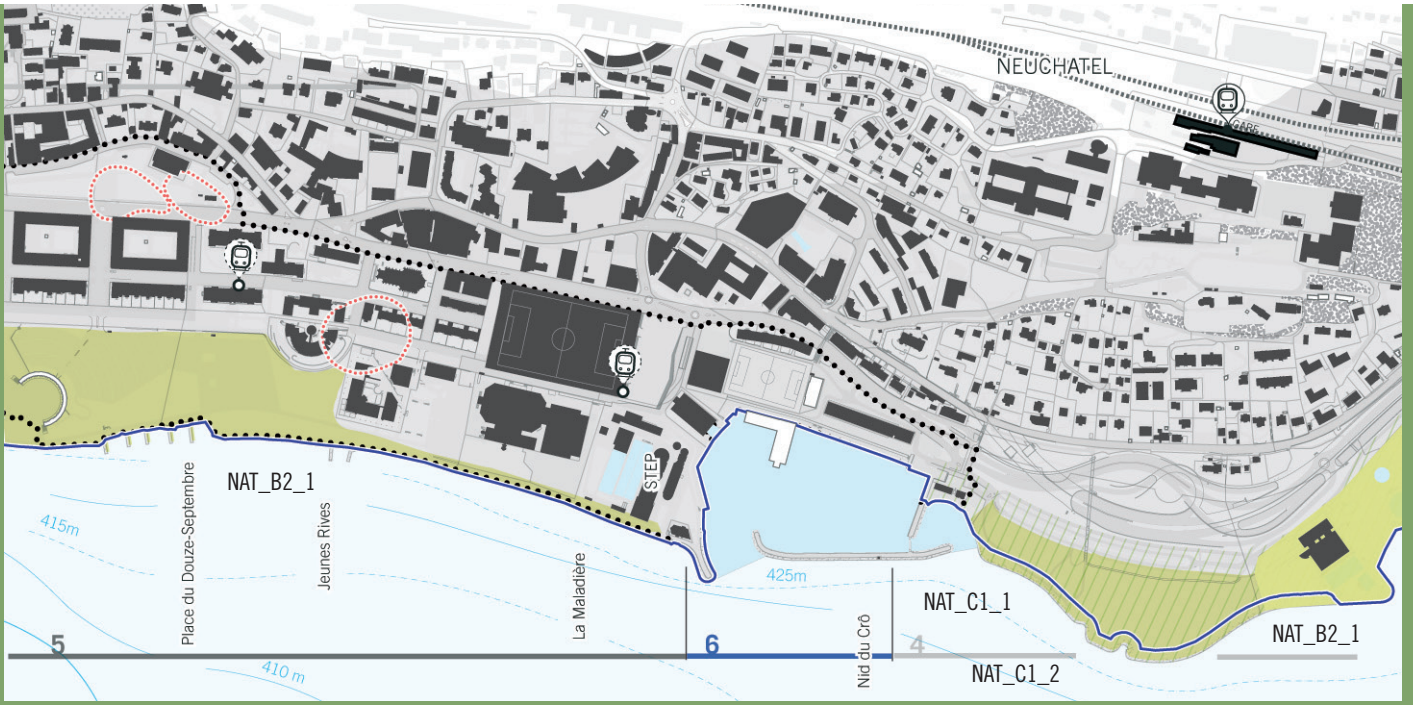
SCTR / NECO / Tourisme
Neuchâtelois (J3L) / LMN
Com. de Neuchâtel

Convention / Contrat de
prestations



Mesures **phares** liantes et mesures non liantes

		Entité(s) concernée(s)	Outils de mise en œuvre
NAT_A2	Garantir la lisibilité et la qualité des unités paysagères identifiées dans l'étude de base Paysage dans l'aménagement des rives	Com. de Neuchâtel	PDR / PAL Projets d'aménagement
NAT_A3	Mettre en valeur les objets paysagers typiques et les vues sur le lac	Com. de Neuchâtel	Projets d'aménagement
NAT_A3_1	Apporter une attention à la qualité des espaces publics et en particulier des quais urbains (confort / qualité / artialisation). Améliorer le rapport au lac au niveau de l'Esplanade du Mont-Blanc en particulier	Com. de Neuchâtel SAT	
NAT_A3_2	Marquer et mettre en valeur l'identité urbaine du centre de Neuchâtel par un élément identitaire (symbole architectural, monument ou aménagement emblématique, intervention artistique majeure...)	Com. de Neuchâtel	
NAT_B3	Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations	SAT / SPCH / SFFN	PAL / PS ou PAC
URB_A1	Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement prioritaires	Com. de Neuchâtel (SAT/ NECO)	PDR / PAL / Planification de détail / Image
URB_A3	Développer l'offre d'hébergement dans les secteurs qui s'y prêtent (diversité de l'offre)	TN / NECO	directrice
URB_A3_1	Favoriser le développement touristique (logements, hôtel, restauration, sports nautiques...) à proximité du port de Neuchâtel par des activités de loisirs et de services en synergie avec le lac et le centre-ville Coordination avec les projets en cours : > Places Pury et Numa-Droz, > Place du port, port et place Alexis-Marie Piaget et implantation d'un grand magasin, > Projet Jeunes-Rives, > Plan directeur sectoriel des rives de la Ville de Neuchâtel Modification du PAL proposée : légaliser par une planification de détail les secteurs en mutation	Com. de Neuchâtel	Crédit hôtelier Projets locaux
URB_C1	Planifier et mettre en œuvre les sites potentiels pour des projets publics d'envergure	Com. de Neuchâtel NECO / SAT	PDR / PAL / Politique foncière communale et cantonale
URB_C2	Assurer et garantir la maîtrise foncière publique de ces sites et mettre en place une gouvernance appropriée		
URB_C2_1	Déplacer les activités du dépôt TransN (site de l'Evole) et le remplacer par un programme public touristique, économique ou de services (Centre des congrès, aquarium, musée du lac, salle d'événements...)		
MOB_A2	Réaliser des aménagements complémentaires nécessaires pour assurer la qualité et la continuité du sentier du Lac	Com. de Neuchâtel SAT / SPCH / SFFN Associations	Projet d'aménagement
MOB_A3	Améliorer la signalétique et le confort du sentier du Lac (entretien)	Com. de Neuchâtel SAT / SPCH / SFFN Associations	Projet d'aménagement Convention
MOB_D1	Optimiser l'offre des places d'amarrage par une meilleure gestion des ports	Com. de Neuchâtel SAT / SCAN / SFFN	Règlement communal
MOB_D2	Etudier l'opportunité d'agrandir les ports identifiés et la création de ports à sec		
MOB_D2_1	Étudier l'opportunité d'une extension du port et augmenter le nombre de places visiteurs en cherchant des complémentarités d'usage (visiteurs, locataires) avec les autres ports de la ville.		
MOB_D4	Développer l'offre de la LNM autour de prestations touristiques et saisonnières.	SCTR / NECO / TN (J3L) / LMN	Convention / Contrat de prestations
MOB_D4_1	Inciter à maintenir ou renforcer l'usage du débarcadère et proposer des courses spécifiques en bateau (parcours didactique, lien avec le musée du chocolat).	Com. de Neuchâtel	



Mesures **phares** liées et mesures non liées

Entité(s) concernée(s)

Outils de mise en œuvre

NAT_B2 Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger

NAT_B2_1 Favoriser la biodiversité des parcs et espaces ouverts

SFFN
Com. de Neuchâtel

Cahier des charges
Directive SFFN pour la
révision des PAL /Réserves
forestières

NAT_B3 Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations

SAT / SPCH / SFFN

PAL / PS ou PAC

NAT_C1 Créer un parc urbain régional Milvignes - Neuchâtel - Hauterive - St-Blaise

NAT_C1_1 Aménager les espaces verts en «parc urbain» de Neuchâtel-Hauterive-Saint-Blaise et apporter une attention particulière au traitement des espaces publics pour créer une identité à l'ensemble du site.

NAT_C1_2 Améliorer les points de baignade en particulier au niveau du parc des Saars

Com. de Neuchâtel
SAT

PDR / PAL
Projets d'aménagement /
PA RUN

NAT_D1 Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement

Com. de Neuchâtel
SAT / OPAN

PDC / PAL

URB_A1 Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement prioritaires

URB_A2 Préciser les objectifs de développement et de gestion pour les secteurs touristiques prioritaires (DAS)

URB_A1_1 Favoriser le développement touristique (logements, hôtel, restauration, détente, loisirs, sports nautiques...) à proximité du port du Nid-du-Crô par des activités de loisirs et de services en synergie avec le lac et le centre-ville

URB_A1_2 Coordination avec les projets en cours : projet Jeunes-Rives et Plan directeur sectoriel des rives de la Ville de Neuchâtel

URB_A1_3 Modifications du PAL proposées : Légaliser par une planification de détail les secteurs en mutation

Com. de Neuchâtel
NECO / SAT
J3L
TN

PDR / PAL
Planification de détail
Image directrice
Stratégie touristique
cantonale (cf. Ltour)
Convention

URB_C1 Planifier et mettre en œuvre les sites potentiels pour des projets publics d'envergure

URB_C2 Assurer et garantir la maîtrise foncière publique de ces sites et mettre en place une gouvernance appropriée

URB_C3 Garantir la qualité des projets et le maintien d'un large accès public à ces secteurs

URB_C3_1 Réserver des sites constructibles vers l'université / Jeunes Rives pour un projet d'envergure (en conformité avec la zone de protection des rives dans les secteurs concernés). Ce site est réservé prioritairement à un projet public ou un partenariat public/privé garantissant des conditions d'accessibilité des extérieurs et rez-de-chaussée publics

Com. de Neuchâtel
NECO / SAT

PDR / PAL
Politique foncière
communale et
cantonale / Concours
d'architecture
Convention / Contrat
Règlement

MOB_B1 Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives

MOB_B1_1 Améliorer la connectivité avec l'arrière de la ville

Com. de Neuchâtel
SPCH

Stratégie Mobilité 2030
PDCOM des cheminements
piétons
PDC Chemins pour piétons
et de randonnée pédestre

MOB_D1 Optimiser l'offre des places d'amarrage par une meilleure gestion des ports

Com. de Neuchâtel
SAT / SCAN / SFFN

Règlement communal

MOB_D2 Etudier l'opportunité d'agrandir les ports identifiés et la création de ports à sec

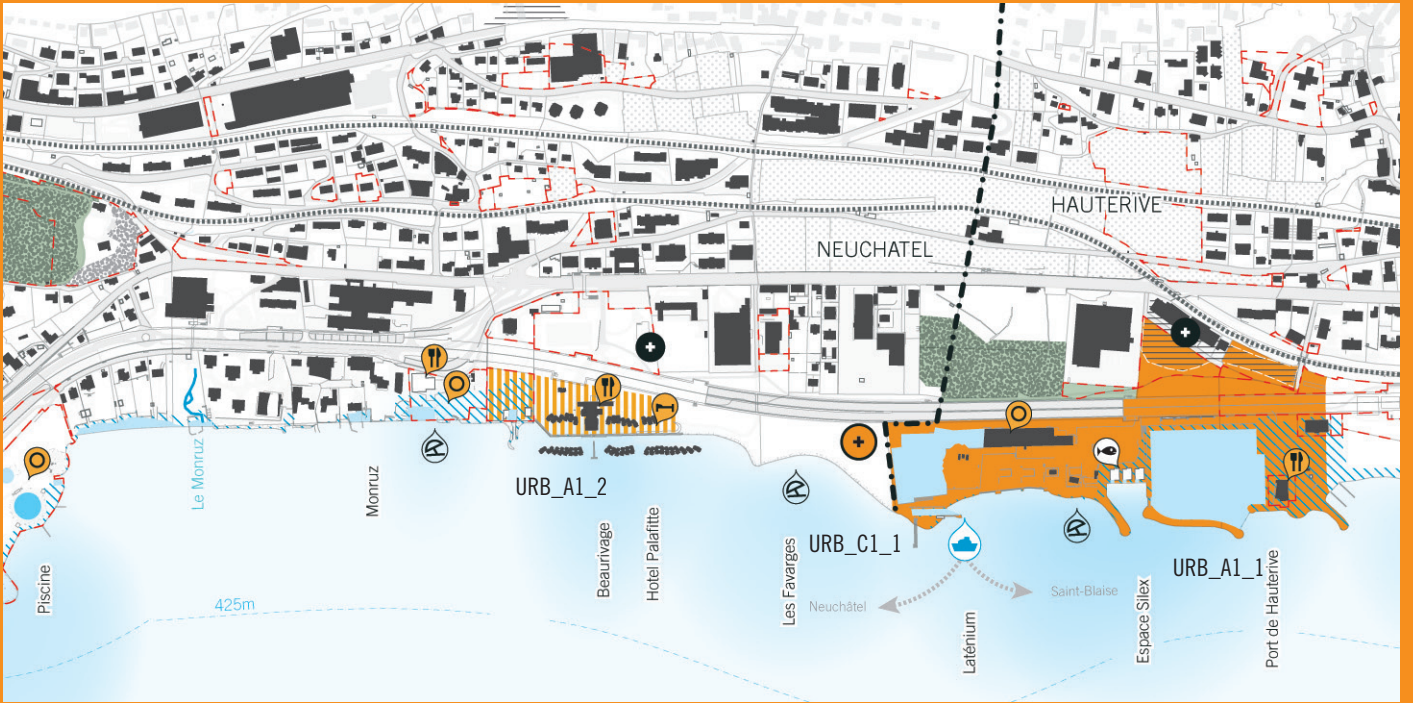
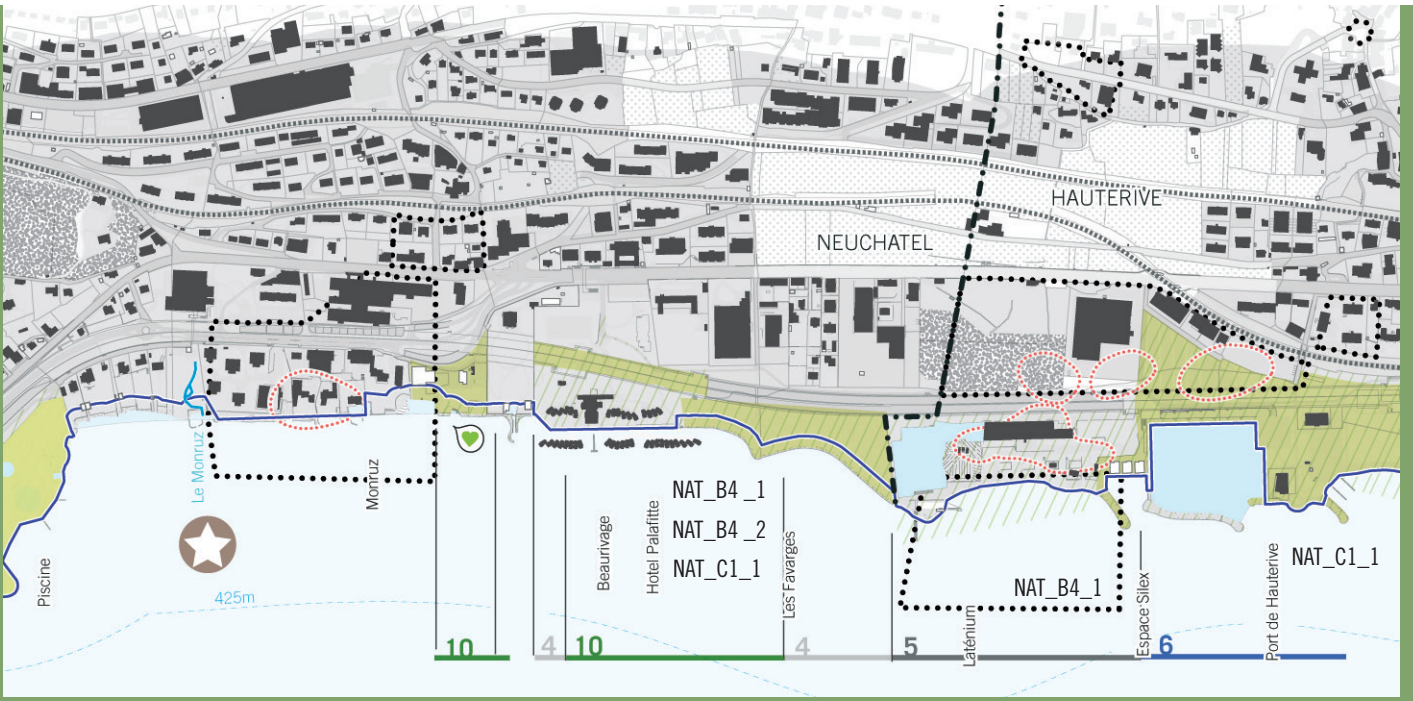
MOB_D2_1 Étudier la pertinence d'une extension du port. Augmenter le nombre de places visiteurs en cherchant des complémentarités d'usage (visiteurs, locataires) avec les autres ports de la ville.

SCTR / NECO / TN (J3L)
/ LMN
Com. de Neuchâtel

Convention
Contrat de prestations

MOB_D4 Développer l'offre de la LNM autour de prestations touristiques et saisonnières

MOB_D4_1 Inciter à maintenir ou renforcer l'usage du débarcadère et proposer des courses spécifiques en bateau (parcours didactique, lien avec le musée du chocolat)



Mesures **phares** liantes et mesures non liantes

NAT_B2 Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger

Entité(s) concernée(s)	Outils de mise en œuvre
SFFN Com. de Hauterive et de Neuchâtel	Cahier des charges Directive SFFN pour la révision des PAL / Réserves forestières

NAT_B3 Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations

SAT / SPCH / SFFN	PAL / PS ou PAC
-------------------	-----------------

NAT_B4 Réaliser des aménagements en faveur de la nature dans les parcs urbains (réseaux biologiques, relais pour la faune)

SFFN Com. de Hauterive et de Neuchâtel	Projet d'aménagement SPB
---	--------------------------

NAT_B4_1 Favoriser la biodiversité des parcs et espaces ouverts

NAT_B4_2 Conserver le caractère naturel des boisements de compensation de la route N5

NAT_C1 Créer un parc urbain régional Milvignes - Neuchâtel - Hauterive - St-Blaise

NAT_C1_1 Améliorer la qualité des aménagements d'accès à l'eau depuis les parcs. Poursuivre l'aménagement des espaces ouverts en «parcs urbains» et apporter une attention à la qualité des espaces publics et du port d'Hauterive (confort / qualité)

Com. de Hauterive et Neuchâtel SFFN / OFROU	PDR / PAL Projets d'aménagement PA RUN
--	---

URB_A1 Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement prioritaires

URB_A1_1 Favoriser le développement touristique (logements, hôtel, restauration, sports nautiques...) dans le périmètre orange autour du port de Hauterive, en conformité avec la zone de protection des rives

URB_A1_2 Prolonger le maintien de l'hôtel Palafitte (la partie terrestre est en zone de tourisme)

Com. de Hauterive et Neuchâtel SAT NECO	PDR / PAL Planification de détail Image directrice
---	--

URB_C1 Planifier et mettre en œuvre les sites potentiels pour des projets publics d'envergure

URB_C1_1 Réserver un site potentiel pour un projet public et/ou privé d'envergure, garantissant l'accès public aux rez-de-chaussée et /ou une extension du Laténium

Com. de Hauterive et Neuchâtel / SAT / NECO	PDR PAL
---	------------

URB_C2 Assurer et garantir la maîtrise foncière publique de ces sites et mettre en place une gouvernance appropriée

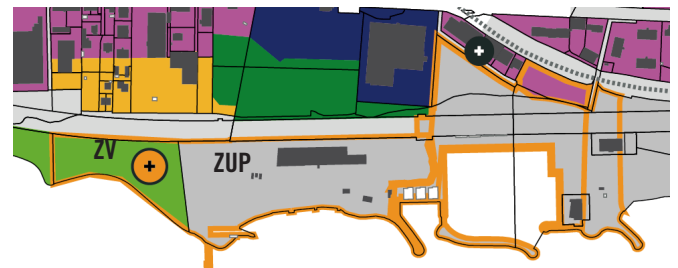
Politique foncière cantonale

Coordination avec les projets en cours :

- > PQ Monruz sud
- > Plan directeur sectoriel des rives de la Ville de Neuchâtel
- > PS Palafitte

Modifications du PAL proposées :

- > Légaliser par une planification de détail les secteurs en mutation



MOB_A1 Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied

SAT / SPCH / Neuchâtel Rando / Com. de Neuchâtel / Propriétaires	Révision ponctuelle du sentier du Lac Applications du droit de marchepied PDC chemins pour piét. et de rando. pédestre
--	--

MOB_A1_1 Garantir le droit de marchepied et en particulier en bordure de piscine hors période d'ouverture

MOB_B1 Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives

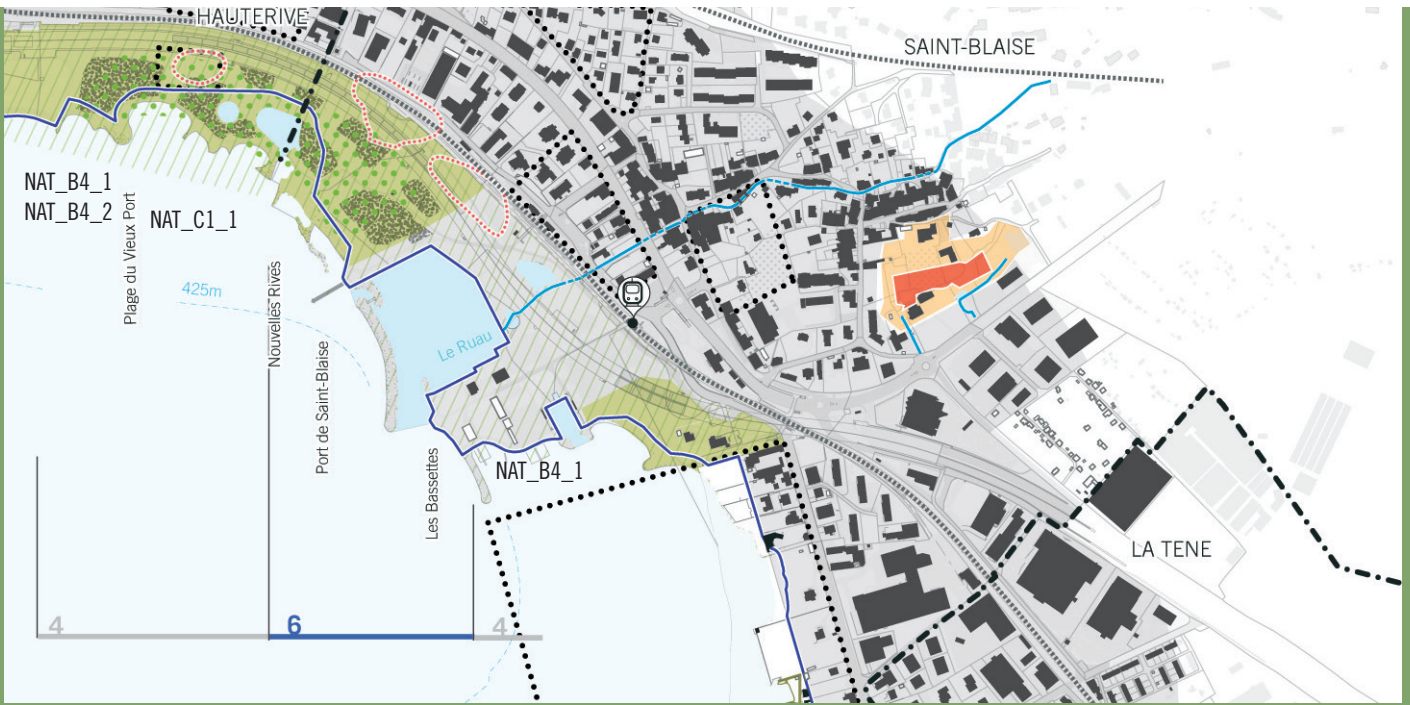
MOB_B1_1 Améliorer la connectivité avec l'arrière de la ville

Com. de Neuchâtel SPCH	Stratégie Mobilité 2030 PDCom des chemin. piétons PDC Chemins pour piétons et de randonnée pédestre
------------------------	---

MOB_D1 Optimiser l'offre des places d'amarrage par une meilleure gestion des ports

MOB_D1_1 Optimiser le port pour augmenter les places pour bateaux visiteurs.

Com. de Hauterive SAT / SCAN / SFFN	Règlement communal
-------------------------------------	--------------------



Mesures **phares** liantes et mesures non liantes

- NAT_B2** **Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger**
- NAT_B3** **Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations**
- NAT_B4** **Réaliser des aménagements en faveur de la nature dans les parcs urbains (réseaux biologiques, relais pour la faune)**
- NAT_B4_1** Favoriser la biodiversité des parcs et espaces ouverts
- NAT_B4_2** Poursuivre la gestion des boisements de compensation de la route N5
- NAT_C1** **Créer un parc urbain régional Milvignes - Neuchâtel - Hauterive - St-Blaise**
- NAT_C1_1** Améliorer la qualité des aménagements d'accès à l'eau depuis les parcs. Poursuivre l'aménagement des espaces ouverts en «parc urbain» et apporter une attention à la qualité des espaces publics et du port de Saint-Blaise (confort / qualité)
- NAT_D1** **Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement**

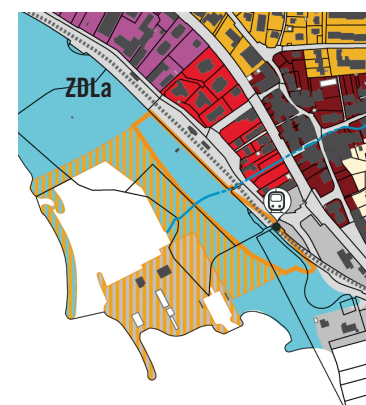
Entité(s) concernée(s)	Outils de mise en œuvre
Com. de Hauterive et Saint-Blaise SFFN	C. des charges / Directive SFFN pour la révision des PAL Réserves forestières Projet d'aménagement
SAT / SPCH / SFFN	PAL / PS ou PAC
Com. de Hauterive et Saint-Blaise SFFN	Projet d'aménagement SBP
Com. de Hauterive et Saint-Blaise SFFN / OFROU	PDR / PAL / Projet d'aménagement / PA RUN
Com. de Hauterive et Saint-Blaise / OPAN / SAT	PDC / PAL

- URB_A1** **Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement prioritaires**
- URB_A1_1** Favoriser le développement touristique (logements, hôtel, restauration, sports nautiques...) dans le périmètre orange proche de la gare BLS et du port de Saint-Blaise, en conformité avec la zone de protection des rives

Com. de Saint-Blaise SAT	PDR / PAL Planification de détail Image directrice
--------------------------	--

- URB_B1** **Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement secondaires**
- URB_B1_1** Favoriser le développement des activités de loisirs et les services liées au port ou au lac dans le périmètre en hachures oranges du port de Saint-Blaise

Com. de Saint-Blaise SAT	PAL
--------------------------	-----



- URB_B2** **Permettre le développement des activités économiques d'importance locale**
- Modifications du PAL proposées :
- > Légaliser par une planification de détail les secteurs en mutation.

- MOB_A1** **Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marche pied**
- MOB_A1_1** Rapprocher le sentier du Lac de la rive dans le secteur de la Musinière

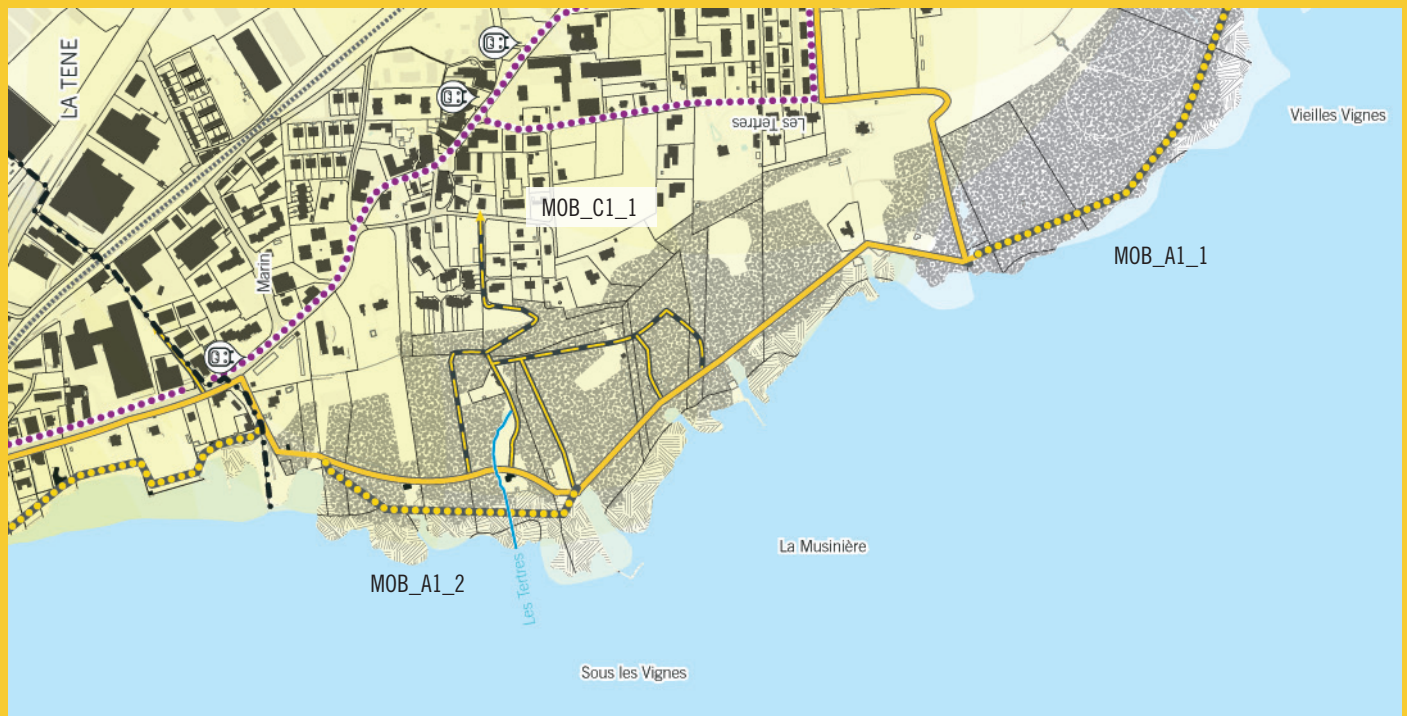
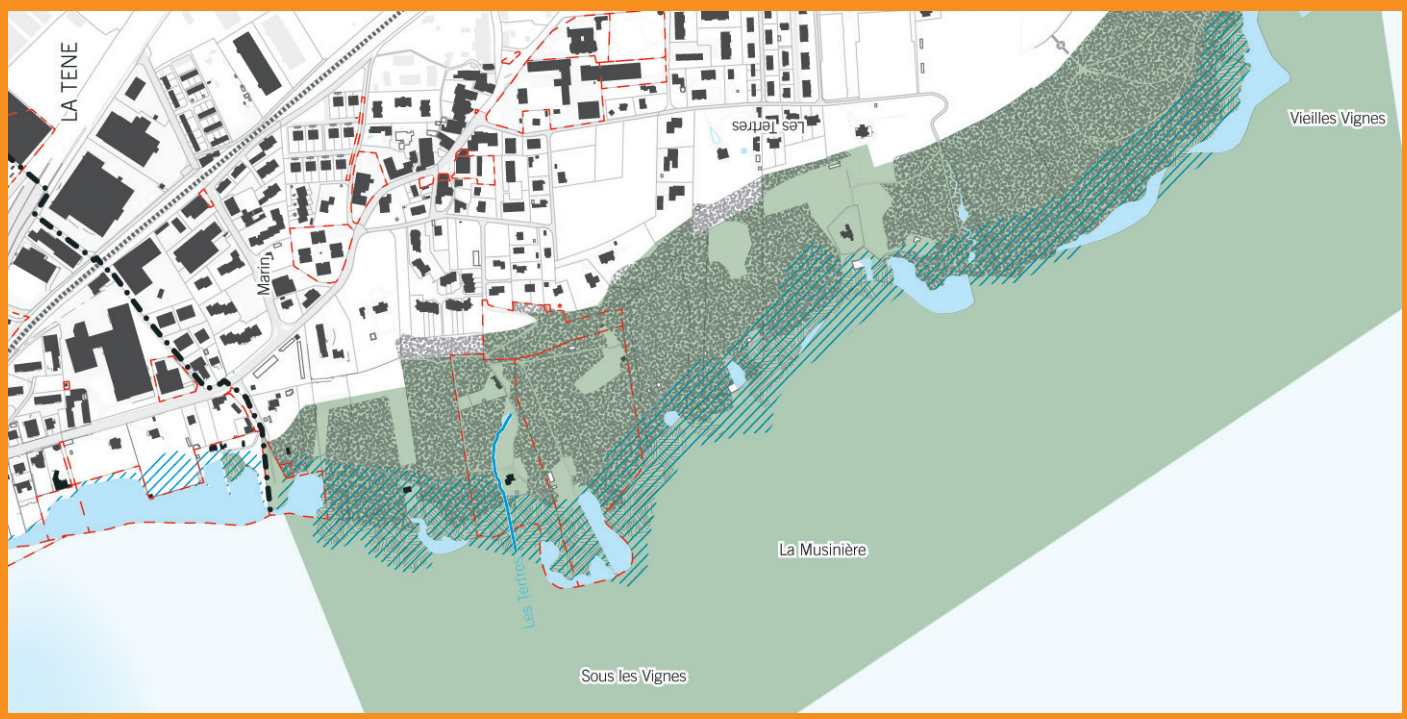
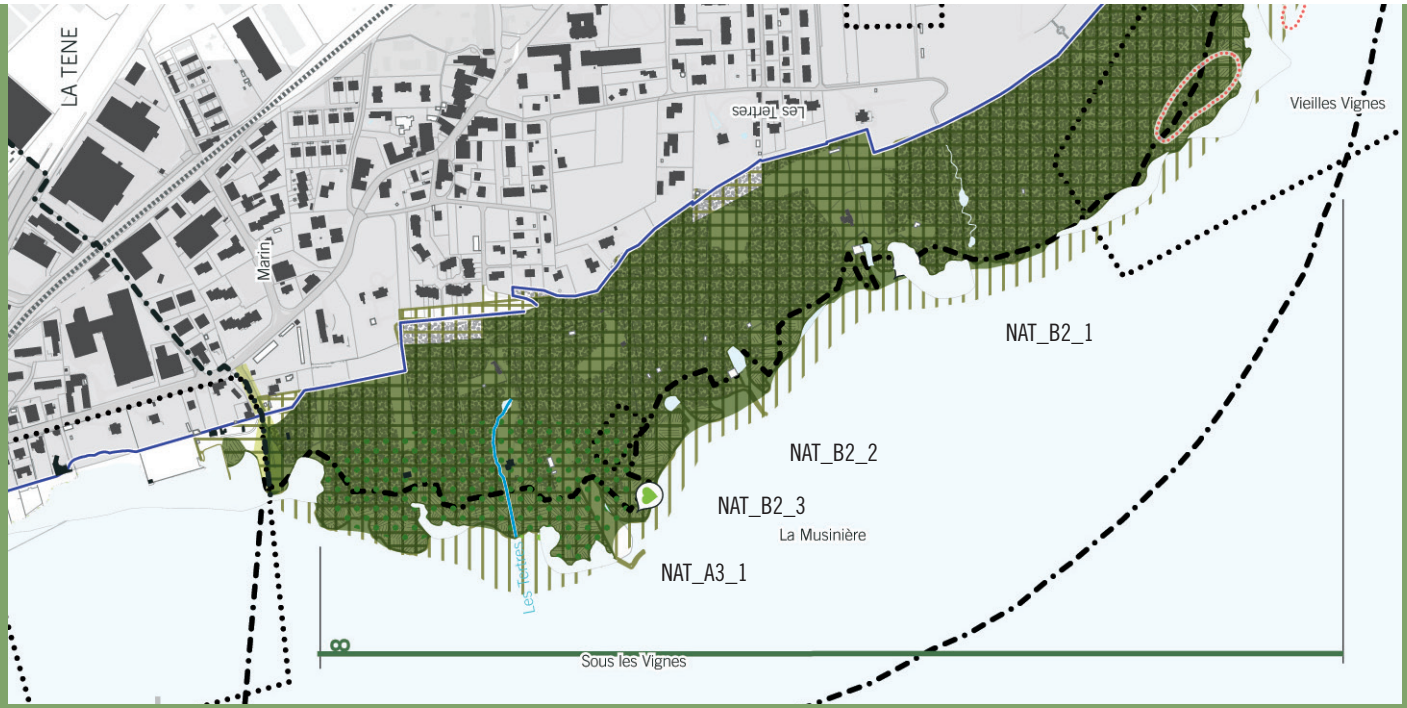
SAT / SPCH / Neuchâtel Rando / Com. de Saint-Blaise / Propriétaires	Révision ponctuelle du sentier du Lac Applications du droit de marche pied PDC chemins pour piét. et de rando. pedestre
---	---

- MOB_B1** **Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives**
- MOB_B1_1** Améliorer la connectivité avec l'arrière de la ville

Com. de Saint-Blaise SPCH	Stratégie Mobilité 2030 PDC des chem. piétons PDC Chemins pour piétons et de randonnée pedestre
---------------------------	---

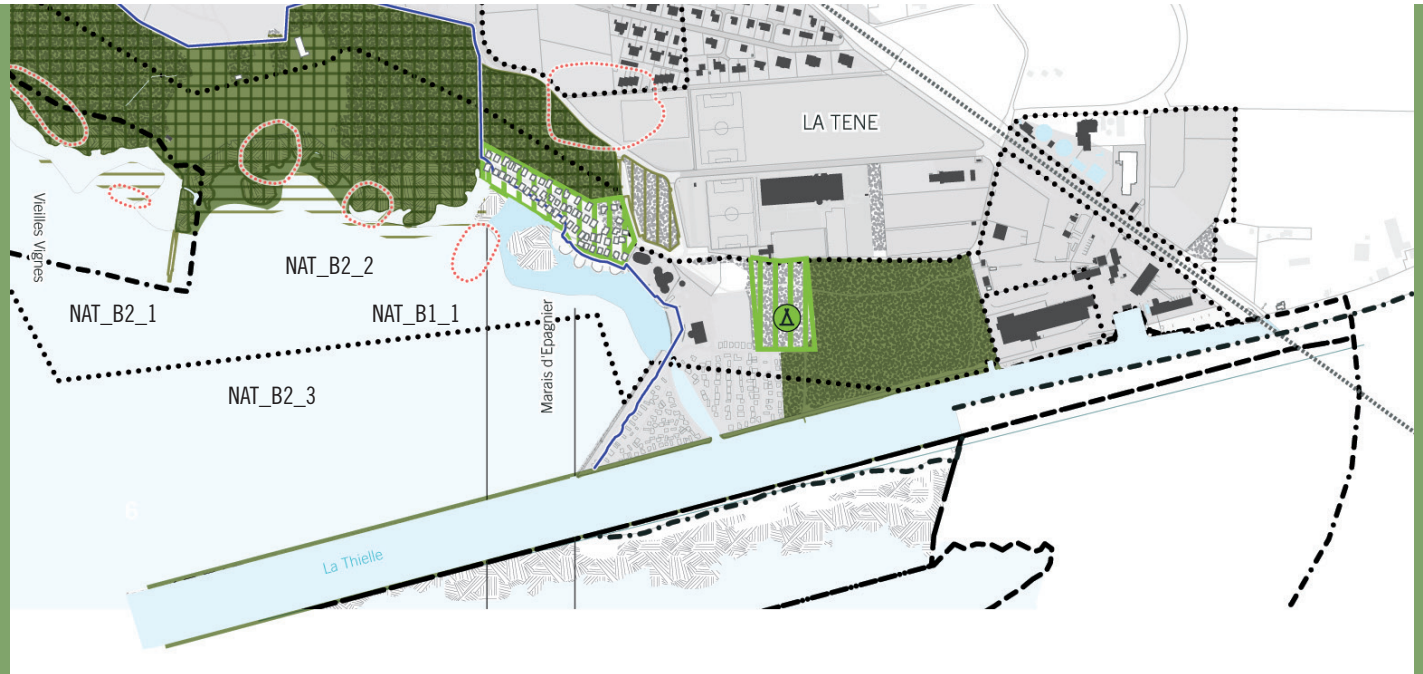
- MOB_C1** **Planifier, mettre en œuvre les parcours cyclables et mettre à disposition des cycles sur les rives (Concept «Neuchâtel roule»)**

Com. de Hauterive et Saint-Blaise / SPCH / SCTR	Plan directeur cantonal mobilité douce (cycles) PA RUN
---	---



Mesures phares liantes et mesures non liantes

		Entité(s) concernée(s)	Outils de mise en œuvre
NAT_A1	Consolider les règles applicables aux chalets sur les rives et aux constructions au bénéfice de concessions	SAT / SFFN Com. de La Tène	Concessions entre canton / commune et les tiers concernés / Directive cantonale / PAL
NAT_A3 NAT_A3_1	Mettre en valeur les objets paysagers typiques et les vues sur le lac Valoriser très modestement l'espace public des Tertres sans inciter à la baignade	Com. de La Tène	Projets d'aménagement
NAT_B1	Etablir et mettre en œuvre la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau et étendues d'eau	SAT / SFFN / SPCH Com. de La Tène	ERE Projet de revitalisation Stratégie de revitalisation
NAT_B2	Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger	SFFN / Com. de La Tène	Cahier des charges Directive SFFN pour la révision des PAL Réserves forestières
NAT_B2_1	Gérer de manière extensive les surfaces ouvertes (tranchées paysagères et parc de Préfargier)		
NAT_B2_2	Etablir un PAC ICOP		
NAT_B2_3	Favoriser le bois mort et les bois tendres. Maintenir un manteau buissonnant		
NAT_B3	Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations	SAT / SPCH / SFFN	PAL / PS ou PAC
MOB_A1	Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied	SAT / SPCH / Neuchâtel Rando / Com. de La Tène / Propriétaires	Révision ponctuelle du sentier du Lac Applications du droit de marchepied PAC ICOP PDC chemins pour piét. et de rando. pédestre
MOB_A1_1	Etudier la faisabilité d'améliorer le tracé du sentier du Lac près des rives des Tertres et effectuer une pesée des intérêts complète dans le cadre de l'établissement du PAC ICOP pour ce secteur.		
MOB_A1_2	Canaliser la pression du public en la dirigeant les promeneurs vers certains secteurs par quelques sentiers officiels et fermer les autres traces.		
MOB_C1	Planifier, mettre en œuvre les parcours cyclables et mettre à disposition des cycles sur les rives (concept «Neuchâtel roule»)	Com. de La Tène SPCH / SCTR	Plan directeur cantonal mobilité douce (cycles) PA RUN
MOB_C1_1	Aménager une piste cyclable complémentaire à l'arrière des rives		



Mesures **phares** liées et mesures non liées

Entité(s) concernée(s)

Outils de mise en œuvre

NAT_A1 **Consolider les règles applicables aux chalets sur les rives et aux constructions au bénéfice de concessions**

SFFN / SAT
Com. de La Tène

Concessions entre canton / commune et les tiers concernés / Directive cantonale / PAL

NAT_B1 **Etablir et mettre en œuvre la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau et étendues d'eau**

SAT / SFFN / SPCH
Com. de La Tène

ERE
Projet de revitalisation
Stratégie de revitalisation

NAT_B1_1 Revitaliser les milieux particulièrement rares tels de la macrocarigaie

NAT_B2 **Mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude SFFN dans les secteurs prioritaires et réviser les ZP2 et autres zones à protéger**

Com. de La Tène
SFFN
Propriétaires

Cahier des charges
Directive SFFN pour la révision des PAL / Réserves forestières

NAT_B2_1 Gérer de manière extensive les surfaces ouvertes (tranchées paysagères et parc de Préfargier)

NAT_B2_2 Sensibiliser le public par une communication appropriée les principes de la loi sur la faune sauvage

NAT_B2_3 Etablir un PAC ICOP

NAT_B3 **Garantir l'espace réservé aux étendues d'eau et l'inscrire dans les plans d'affectations**

SAT / SPCH / SFFN

PAL / PS ou PAC

NAT_D1 **Préserver les sites palafittiques des activités touristiques et de loisirs, et de tout projet de construction et d'aménagement**

Com. de La Tène
SAT / OPAN

PDC / PAL

URB_A1 **Planifier et mettre en œuvre les secteurs de développement prioritaires**

Favoriser le développement touristique (logements, hôtel, restauration, sports nautiques...) à proximité du port de La Tène. Coordonner le développement du secteur en lien avec l'extension du port.

Com. de La Tène /
SAT / NECO

PDR / PAL
Planification de détail
Image directrice

Le développement du secteur doit faire l'objet d'une étude de faisabilité sur l'ensemble du périmètre. Cette étude doit notamment aborder les éléments suivants :

- > Périmètre archéologique
- > Impacts sur les milieux naturels (réseau émeraude)
- > Gestion des dangers naturels et espace réservé aux eaux
- > Mise en conformité avec les zones de «vignes et de grèves» et de «constructions basses» du décret de 1966 : bf 3304 et bf 3348
- > Toilettage des périmètres des ZP2 aux limites parcellaires et aires forestières.



URB_A2 **Préciser les objectifs de développement et de gestion pour les secteurs touristiques prioritaires (DAS)**

Coordonner le développement du camping avec l'extension du port

Com. de La Tène
SAT
NECO
TN

Stratégie touristique cantonale (cf. L'Hour)
Fiche R_32 PDC
Convention

MOB_A1 **Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marche-pied**

MOB_A1_1 Etudier la faisabilité d'améliorer le tracé du sentier du Lac près des rives de Préfargier et effectuer une pesée des intérêts complète dans le cadre de l'établissement du PAC ICOP pour ce secteur.

SAT / SPCH / Neuchâtel
Rando / Com. de La Tène /
Propriétaires

Révision ponctuelle du sentier du Lac
Applications du droit de marche-pied
PAC ICOP
PDC chemins pour piét. et de rando. pédestre

MOB_B1 **Planifier et mettre en œuvre les liaisons pédestres définies dans le plan directeur des rives**
MOB_B1_1 Proposer un parcours didactique sur le thème du 2e âge de fer (La Tène) en lien avec le Laténium

Com. de La Tène
SPCH

Stratégie Mobilité 2030
PDC om des ch. piétons
PDC Chemins pour piétons et de randonnée pédestre

MOB_C1 **Planifier, mettre en œuvre les parcours cyclables et mettre à disposition des cycles sur les rives (concept «Neuchâtel roule»)**

Com. de La Tène
SPCH / SCTR

Plan directeur cantonal mobilité douce (cycles)
PA RUN

MOB_D2 **Étudier l'opportunité d'agrandir les ports identifiés et la création de ports à sec**
MOB_D2_1 Autoriser la création d'un port à sec dans le secteur du Bugeon

Com. de Cornaux
SCAN

Planification de détail
PAL / PS
Projets / Etude d'opportunité



Les données cartographiques géoréférencées ont été fournies par le Service d'informations du territoire Neuchâtelois et le Service d'aménagement du territoire.

Données forestières

- Zones soumises à la législation forestière (unités d'aménagement forestières publiques et privées)
- Réserves forestières existantes
- Carte phyto-sociologique (y.c. liste des milieux protégés selon OPN)

Données nature et environnement

- Périmètres ICOP
- Inventaire fédéral des bas-marais
- Inventaire fédéral des prairies maigres (+ zones non retenues)
- Inventaire fédéral des zones alluviales
- Inventaires nature : Biodiversité, bases de données Flore (Mise à jour en cours)
- Plantes invasives
- Géotopes
- Qualité OQE
- Unités paysagères concept éolien
- Zone de protection des eaux» et «sites pollués»

Données Faune

- Réseau Écologique national pour le canton de Neuchâtel (REN)
- Corridors à faune et passages à faune (Mise à jour en cours)
- Secteurs à Chiroptères importants (Musée d'histoire naturelle de la Chaux-de-Fonds)
- Zones OROEM
- Inventaire des sites à reptiles (Mise à jour en cours)
- Autres inventaires faune : batraciens, invertébrés, mammifères, oiseaux
- Cours d'eau
- Connectivité latérale (sens de la rive) et transversale (vers l'arrière pays)
- Inventaire Fédéral des sites de reproduction des batraciens (Mise à jour en cours)

Données agriculture

- Couche SAU

Données patrimoine

- Périmètres de protection archéologique (AT23)
- Inventaires des sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Données aménagement

(N.B. : Prises comme référence pour les inventaires fédéraux)

- Zones communales (AT14), en particulier, zones de protection communales ZP2. Exclusion des zones urbanisées (+Périmètres d'urbanisation 1 (AT07), Périmètres d'urbanisation 2 (AT13) et Zones réservées (AT25)).
- Objets protégés (AT21)
- Zones viticoles (AT01)
- Zones de décret 1966 (AT02)
- Zones de protection des rives (AT03)
- Réserves de chasse cantonales (AT04)
- Réserves naturelles (AT05)
- Biotopes (AT06)
- Zones cantonales (AT08)
- Périmètres de site marécageux (AT11)
- Limites des constructions (AT28)
- Périmètres de protection des sites (AT15)
- Périmètres du plan directeur (AT16)
- Périmètres paysagers protégés (AT20)
- Échappées visuelles PDC
- Règlements d'aménagement des communes

Autres

- Orthophotos 2011, 2008, 1998
- Numérisation des zones ProNatura 1984
- Concessions d'Etat
- Compensations écologiques (travaux N5,...)
- Éléments aménagés (y.c. réseaux touristiques)